

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale et
de la jeunesse

Arrêté du fixant le programme d'enseignement commun et d'enseignement optionnel d'éducation physique et sportive pour la classe de seconde générale et technologique et pour les classes de première et terminale des voies générale et technologique

NOR : MENE

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 311-5 ;

Vu l'arrêté du XXXX portant abrogation de programmes d'enseignement de la classe de seconde générale et technologique et des classes de première et terminale des voies générale et technologique

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du XXXX ,

Arrête :

Article 1

Le programme d'enseignement commun et d'enseignement optionnel d'éducation physique et sportive des classes de seconde, de première et terminale des lycées d'enseignement général et technologique est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée scolaire 2019 en classes de seconde et de première et à la rentrée scolaire 2020 en classe terminale.

Article 3

Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et par délégation :
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Marc HUART

ANNEXES

- 1- Programme d'enseignement commun d'éducation physique et sportive des classes de seconde, de première et terminale des voies générale et technologique
- 2- Programme d'enseignement optionnel d'éducation physique et sportive des classes de seconde, de première et terminale des voies générale et technologique

ANNEXE 1

Programme d'enseignement commun d'éducation physique et sportive des classes de seconde, de première et terminale des voies générale et technologique

Sommaire

Préambule

Finalité

Objectifs généraux

Compétences à construire

- Cinq champs d'apprentissage
- Les activités physiques sportives et artistiques
- Des ressources pour construire les compétences
- L'organisation de l'EPS

Attendus de fin de lycée

Évaluation

Responsabilité de l'équipe pédagogique et de l'enseignant

Association sportive

Annexe : Organiser les conditions d'enseignement de l'EPS dans l'établissement

1. Préambule

~~L'appétence et le niveau d'engagement des adolescents pour les pratiques physiques révèlent un tableau contrasté. Si un tiers des jeunes de 11 à 18 ans a régulièrement une activité physique, le taux d'inactivité et de sédentarité de la population française reste important pour les deux tiers qui n'accèdent pas aux recommandations de l'organisation mondiale de la santé. Malgré la mobilisation des professeurs d'Éducation physique et sportive (EPS) pour proposer aux élèves des expériences corporelles riches, pour leur faire vivre des formes de pratique variées, le décrochage de l'activité physique s'opère majoritairement à partir de 17 ans, au terme de l'enseignement obligatoire d'EPS, plus massivement chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes. En outre, les motivations des jeunes pour s'engager dans une pratique physique évoluent et se diversifient, telles que la recherche de compétition, de confrontation à l'autre, de création, de santé, de bien-être individuel...~~

L'éducation physique et sportive (EPS) vise à permettre à tous les élèves d'enrichir leur motricité, de construire les conditions de leur santé, de développer leur citoyenneté et d'accéder l'accès à un patrimoine culturel contemporain large par la pratique physique,

Mis en forme : Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

~~sportive et artistique. ,historiquement construit et en constant développement. Par la mise en activité des lycéennes et des lycéens au sein de pratiques physiques, sportives, artistiques (PPSA) diversifiées, organisées et adaptées à leurs ressources, l'éducation physique et sportive contribue au développement, à l'épanouissement et à l'émancipation de chacun. Ainsi, au plan personnel, l'élève apprend à enrichir sa motricité, à éprouver des sensations, à vivre des émotions ; il se transforme par sa propre activité et celle des autres, développe des compétences et renforce ainsi son pouvoir d'agir, ,accroît ses capacités de raisonnement et son esprit critique, élargit son registre de culture, construit les conditions de sa santé. À ce titre, l'EPS contribue à l'acquisition par les lycéens d'une culture scolaire humaniste et scientifique commune, permettant la compréhension du monde contemporain. Elle promeut les valeurs et les principes de la république, et contribue à la cohésion sociale en posant l'altérité et l'égalité filles – garçons comme dimensions fondamentales. Il éprouve des sensations, vit des émotions et accroît ses capacités de raisonnement et son esprit critique.~~

~~L'éducation physique et sportive La formation physique, artistique et sportive du lycéen prend appui sur les compétences développées à l'école primaire et au collège. Elle lui permet de les enrichir et d'en acquérir de nouvelles d'acquérir les compétences qui favoriseront sa réussite dans l'enseignement supérieur et dans sa vie future d'adulte responsable. Elle est l'occasion d'une meilleure connaissance par l'élève de ses possibilités et Les apprentissages au lycée permettent à l'élève de mieux connaître ses possibilités en lien avec ses aspirations, de se situer dans la diversité des environnements. L'éducation physique et sportive au lycée est l'occasion d'une véritable éducation de l'élève à faire des choix éclairés, Elle aide ainsi le lycéen à construire pour construire son parcours d'orientation et rester être acteur de son projet personnel.~~

~~Au regard des enjeux de société et de civilisation, l'EPS contribue à développer une culture de l'activité physique régulière et durable, levier indispensable de l'amélioration de la santé publique. En tant que discipline d'enseignement, elle permet à chaque élève de se réaliser en construisant une relation assumée à son corps. particulièrement important, compte tenu du niveau de sédentarité des jeunes qui décrochent de toute pratique physique.~~

~~Respectueuse des différences de potentiels, de ressources et de sexe, luttant contre les stéréotypes sociaux ou sexués et résolument inscrite dans une école inclusive, l'EPS offre à tous l'occasion d'une pratique physique, sportive, artistique qui fait toute sa place au plaisir d'agir.~~

~~Au lycée, l'EPS se décline en deux enseignements : un enseignement commun obligatoire pour tous les élèves de la classe de seconde à la classe terminale, un enseignement optionnel proposé au choix de l'élève.~~

2. Finalité

~~L'éducation physique et sportive vise à former, par la pratique physique, sportive, artistique, un lycéen-citoyen épanoui et, cultivé, capable de faire des choix éclairés pour s'engager et s'éprouver de façon régulière, et autonome et pérenne dans un mode de vie actif et solidaire.~~

Mis en forme : retrait : Gauche : 0,63 cm, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

3. Objectifs généraux

L'éducation physique et sportive doit permettre à chaque élève :

1. de développer sa motricité

~~Par son engagement dans des activités physiques, sportives et artistiques (APSA) Permettre à chaque élève d'enrichir sa motricité nécessite qu'il s'adonne à des pratiques physiques, sportives, artistiques (PPSA) diversifiées et approfondies, l'élève enrichit sa motricité. Il s'investit dans des. Le développement de sa motricité exige qu'il s'engage dans les~~ apprentissages quels que soient son niveau d'expertise, sa condition physique et son degré d'inaptitude ou de handicap. ~~C'est par cette motricité enrichie que tous les élèves accéderont à des pouvoirs d'agir nouveaux.~~

2. de savoir se préparer et s'entraîner

~~Par son engagement dans les apprentissages, l'élève apprend à gérer sa pratique physique, seul et avec d'autres. Ainsi, l'élève, habitué à être « entraîné par », devient « un élève qui sait s'entraîner de façon autonome ». Il apprend à se connaître, à faire des choix, à se préparer, à conduire et réguler ses efforts.~~

3. d'exercer sa responsabilité dans l'engagement personnel et fraternel individuelle et au sein d'un collectif

~~Par son engagement dans les APSA et dans différents rôles (adversaire, partenaire, observateur, arbitre, juge, conseil, aide, etc.), Par son activité physique et par l'exercice de rôles sociaux (observateur critique, arbitre, juge, conseil, aide, etc.), l'élève construit des comportements sociaux. La solidarité pour le bien de tous se développe dans les PPSA-pratiques physiques grâce aux échanges entre les élèves qui apprennent ainsi à agir ensemble, à se connaître, à se confronter les uns aux autres, à s'aider, à se respecter quelles que soient leurs différences. Au sein de la classe et dans un contexte propice, la prise de responsabilité permet à l'élève de s'engager en faisant faire des choix et en à les assumant assumer, tout en comprenant et en respectant l'intérêt de règles communes pour tous.~~

4. de construire durablement sa santé

~~Par son engagement dans la pratique physique les PPSA, l'élève apprend à développer durablement sa santé en portant la responsabilité de ses actes. En développant ses ressources physiologiques, motrices, cognitives et psycho-sociales, il améliore son bien-être, pour lui et pour les autres. L'EPS permet à l'élève d'assurer sa sécurité et celle des autres dans la pratique physique, de construire une image et une estime de soi positives. Grâce aux efforts consentis, aux effets bénéfiques éprouvés, aux progrès réalisés et constatés, l'élève éprouve le plaisir de pratiquer une activité physique lucide raisonnée et régulière tout au long de la vie.~~

5. d'accéder lucidement au patrimoine culturel

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Suspendu : 0,63 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Mis en forme : Sans interligne, Retrait : Gauche : 0,63 cm, Ajouter un espace entre les paragraphes de même style

Mis en forme : Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Suspendu : 0,63 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Suspendu : 0,63 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Les expériences corporelles des PPSA permettent au lycéen d'accéder à la culture des pratiques sociales et aux valeurs incarnées par les pratiquants. En aidant le lycéen à se situer au sein du patrimoine culturel contemporain des PPSA, l'EPS lui permet de disposer de connaissances nécessaires et d'un niveau d'expertise suffisant à son émancipation et à son épanouissement. Les diverses activités physiques, sportives et artistiques vécues par les lycéens leur permettent d'accéder à un patrimoine culturel dans lequel l'élève peut se situer en tant que pratiquant mais aussi spectateur ou critique.

5. Une progression des apprentissages spécifique à la discipline

Le programme d'enseignement de l'EPS au lycée se fonde sur une progression non pas linéaire et cumulative, mais **spiralaire** : les acquisitions de l'élève s'enrichissent, s'affinent et s'intègrent de plus en plus les unes aux autres tout au long de la formation, de la seconde à la terminale. La spécificité de la discipline justifie cette conception : l'EPS engage les élèves dans des apprentissages corporels complexes dont la maîtrise suppose l'intégration de ressources de différentes natures (motrices, cognitives, sociales, émotionnelles ...) qui ne peuvent être acquises de façon isolée.

6. Ce que vise l'enseignant : l'appropriation par l'élève d'expériences corporelles

L'enseignement de l'EPS vise l'appropriation par le lycéen d'expériences corporelles dans deux registres différents et complémentaires :

7. d'une part, cinq expériences corporelles caractéristiques des pratiques physiques, sportives, artistiques (PPSA) contemporaines ;
8. d'autre part, une expérience corporelle qui permet au lycéen de savoir se préparer et savoir s'entraîner à pratiquer, individuellement et collectivement.

1. Cinq expériences corporelles représentatives de la culture des pratiques physiques, sportives, artistiques (PPSA)

Une expérience corporelle désigne la façon dont l'élève engage et met à l'épreuve son corps pour effectuer une pratique. Plus qu'une simple production de gestes, elle engage le sujet dans sa totalité. Pour agir sur soi, sur autrui, sur l'environnement physique, l'élève investit différentes dimensions : des intentions, des émotions, des significations, des connaissances, des

Mis en forme : Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Mis en forme : Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Suspendu : 0,63 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Mis en forme : Hiérarchisation + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,01 cm, Suspendu : 1,26 cm, Hiérarchisation + Niveau : 2 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,4 cm, Taquets de tabulation : Pas à 2,54 cm

valeurs, des sensations. Ce caractère vécu et subjectif de l'expérience corporelle lui confère un caractère personnel.

Les PPSA, en tant que pratiques sociales, sont porteuses d'un fond culturel d'expériences corporelles partagées par les pratiquants. Cette dimension collective de l'expérience corporelle renvoie à des formes d'engagement corporel caractéristiques de la culture des PPSA que le lycée devra vivre et s'approprier pour se développer. L'appropriation d'une expérience corporelle caractéristique d'un groupe de PPSA et des différentes dimensions qui la constituent (intentions, sensations, émotions, connaissances ...), suppose que l'élève soit impliqué dans la forme d'engagement dont ces PPSA sont porteuses. Elle nécessite des apprentissages, qui permettront l'acquisition de compétences, détaillées en section 9 de ce programme. Pour cela, les PPSA doivent faire l'objet d'un traitement didactique et pédagogique adapté.

Cinq expériences corporelles sont retenues comme étant les plus représentatives du fond culturel des PPSA :

- ~~1. Expérience corporelle n°1 : « Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée ». Cette expérience corporelle consiste à s'engager et à s'éprouver pour aller plus vite, plus loin ou pour répéter l'effort le plus de fois possible.~~
- ~~2. Expérience corporelle n°2 : « Adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains ». Cette expérience corporelle consiste à s'engager et à s'éprouver dans un déplacement conçu, prévu, régulé en cours d'itinéraire à partir de l'analyse des éléments de l'environnement, pour partir et revenir en sécurité.~~
- ~~3. Expérience corporelle n°3 : « Réaliser une prestation corporelle provenant d'un processus de création artistique ou d'une production de formes codifiées, destinée à être vue et appréciée ».~~

Mis en forme : Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 1,39 cm + Retrait : 2,02 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Mis en forme : Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 1,39 cm + Retrait : 2,02 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Mis en forme : Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 1,39 cm + Retrait : 2,02 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Pratiques de création artistique : cette expérience corporelle consiste à s'engager et à s'éprouver dans un processus de création pour présenter au public un projet artistique singulier. Le processus de création artistique est une démarche de construction visant à agencer les différentes étapes d'exploration, d'enrichissement, de sélection, d'organisation, de mémorisation, de présentation.

Pratiques de production de formes codifiées : cette expérience corporelle consiste à s'engager et à s'éprouver dans la production et l'enchaînement de formes corporelles codifiées qui sont jugées en référence à un code scolaire.

- ~~1. Expérience corporelle n°4 : « Conduire un affrontement individuel ou collectif pour faire basculer le rapport de force à son avantage ». Cette expérience corporelle consiste à s'engager et à s'éprouver dans un affrontement pour le remporter.~~

Mis en forme : Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 1,39 cm + Retrait : 2,02 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

~~2. **Expérience corporelle n°5 : « Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir ».** Cette expérience corporelle consiste à s'engager et à s'éprouver, selon un mobile personnel, dans le développement de ressources définies par un thème d'entraînement choisi. Les élèves peuvent ainsi poursuivre un même thème d'entraînement (développement de la puissance aérobie, de la capacité aérobie, gain de volume musculaire, ...) avec des mobiles personnels différents, d'entretien et de développement de soi.~~

Mis en forme : Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 1,39 cm + Retrait : 2,02 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

~~1. **Savoir se préparer et savoir s'entraîner à pratiquer, individuellement et collectivement : une expérience corporelle que le lycéen s'approprie au travers de chaque PPSA**~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : -0,01 cm, Suspendu : 1,26 cm, Hiérarchisation + Niveau : 2 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,4 cm, Taquets de tabulation : Pas à 2,54 cm

Tout en visant l'appropriation par l'élève des cinq expériences corporelles caractéristiques de la culture des PPSA, l'EPS au lycée propose également de vivre une autre expérience corporelle qui lui permet de savoir se préparer et de savoir s'entraîner à pratiquer, individuellement et collectivement. Cette acquisition consiste à apprendre à organiser et gérer de façon autonome sa pratique physique, seul et avec d'autres, conditionnant ainsi la possibilité, pour lui, de s'engager lucidement dans un mode de vie actif maintenant et plus tard. Pour cela, elle nécessite que le lycéen construise et développe des compétences de diagnostic, de mise en projet, d'analyse et de régulation de son activité physique pour renforcer son autonomie au service d'une pratique régulière, durable et raisonnée dans sa vie future d'adulte.

Cette expérience corporelle se développe tout au long des trois années du cursus, et au travers de chaque PPSA enseignée.

- ~~1. L'élève apprend à associer la préparation physiologique (savoir s'échauffer/ récupérer) à une préparation psychologique propre à l'effort envisagé (savoir « être prêt à » : se dépasser, s'engager en sécurité, se produire devant un public, affronter l'adversaire, conduire un projet personnel de transformation ...).~~
- ~~2. L'élève, habitué à être « entraîné par », devient « un élève qui sait s'entraîner de façon autonome ». Il apprend à se connaître, à faire des choix, à conduire et réguler ses efforts.~~
- ~~3. L'élève apprend à s'organiser et à interagir avec les autres dans un groupe pour se préparer à pratiquer et à s'entraîner physiquement.~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Suspendu : 0,63 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

~~1. **Des compétences à acquérir et des ressources pour les construire**~~

Mis en forme : Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

L'enseignement de l'EPS permet au lycéen de s'approprier les cinq types d'expérience corporelle dont sont porteuses les pratiques physiques, sportives, artistiques, tout en faisant l'expérience, individuellement et collectivement, de la préparation et de l'entraînement à la pratique. Ces expériences corporelles supposent que l'élève ne se limite pas à les « vivre ».

~~mais qu'il se les approprie pour les faire siennes et pouvoir les réutiliser ailleurs et plus tard. Cette appropriation conduit à l'acquisition de compétences qui, elles mêmes, supposent d'apprendre à développer, intégrer et mobiliser des ressources.~~

~~Les ressources à développer sont des capacités, des connaissances et des attitudes. Elles entretiennent entre elles des relations d'interdépendance et sont indissociables les unes des autres : les connaissances nourrissent les capacités et les attitudes, et réciproquement. Chaque ressource est à la fois la cause et la conséquence des autres : par exemple, une connaissance permet d'acquérir une attitude sociale ou de développer une capacité, et inversement une attitude sociale et une capacité permettent d'acquérir des connaissances.~~

~~Les capacités permettent à l'élève de percevoir et contrôler des sensations, de s'équilibrer, de se mouvoir, de donner de la vitesse, de la force, de la puissance aux mouvements, de les coordonner, d'acquérir des techniques motrices ... Elles sous-tendent l'organisation motrice de ses expériences corporelles en vue de construire les compétences visées.~~

~~Les connaissances et modes de raisonnement permettent à l'élève d'analyser, de comprendre, d'identifier, de donner du sens, de concentrer son attention, de mémoriser, de se projeter, d'argumenter, de s'instruire sur le corps, sur les PPSA, l'effort, l'exercice physique, les autres ... Elles sous-tendent l'organisation cognitive de ses expériences corporelles en vue de construire les compétences visées.~~

~~Les attitudes permettent à l'élève de s'engager dans des relations sociales de différentes natures (compétitives, collaboratives, dyadiques, collectives ...), d'orienter et contrôler ses interactions sociales sur la base de valeurs affectives, morales et civiques (le respect, la solidarité, l'écoute, l'entraide, l'empathie, la confiance en soi et aux autres, la gestion des émotions ...). Ces attitudes sous-tendent l'organisation sociale de ses expériences corporelles ; elles permettent à l'élève d'apprendre à s'investir dans des rôles sociaux :~~

- ~~2. d'une part, ceux qui sont inhérents aux pratiques, physiques, sportives, artistiques (arbitre, chronométreur, juge ...)~~
- ~~3. d'autre part, ceux qui appartiennent à la culture scolaire et permettent le travail collaboratif, le co-apprentissage...~~

~~Trois conditions sont nécessaires pour faire de ces expériences corporelles un levier d'instruction et d'éducation :~~

- ~~4. d'une part, choisir et traiter les pratiques physiques, sportives, artistiques, pour que les expériences corporelles personnelles de l'élève se transforment et deviennent des expériences corporelles caractéristiques des PPSA visées ;~~
- ~~5. d'autre part, faire en sorte que le lycéen n'en reste pas à l'étape des expériences vécues mais qu'il les transforme en compétences, grâce à un temps de pratique suffisant et à un retour réflexif sur cette pratique ;~~
- ~~6. enfin, guider les expériences corporelles que l'élève vit une fois engagé dans l'action, pour qu'elles débouchent sur de réelles transformations motrices.~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Suspendu : 0,63 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Suspendu : 0,63 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 1,26 cm, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Compétences à construire

Afin d'atteindre les objectifs du programme, l'enseignement de l'EPS vise la construction, par le lycéen, de compétences qui articulent différentes dimensions : motrices, méthodologiques et sociales. Pour développer ses compétences, l'élève s'engage dans des activités physiques sportives, artistiques diversifiées, organisées en cinq champs d'apprentissage complémentaires. Ces cinq champs d'apprentissage constituent le parcours de formation du lycéen. Ils lui permettent de vivre des expériences corporelles, d'accéder aux savoirs scolaires et aux éléments d'une culture contemporaine.

Cinq champs d'apprentissage

Au cours de son cursus au lycée, l'élève devra construire des compétences qui lui permette de :

- « Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée »
Dans ce champ d'apprentissage, l'élève s'engage et se dépasse de manière délibérée pour aller plus vite, plus haut, plus loin, de façon unique ou répétée.
- « Adapter son déplacement à des environnements variés ou incertains »
Dans ce champ d'apprentissage, l'élève prévoit, s'engage et régule son déplacement à partir de l'analyse de l'environnement, pour partir et revenir, tout en préservant sa sécurité et celle des autres.
- « Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée »
Dans ce champ d'apprentissage, l'élève s'exprime corporellement devant un public ou un jury. Deux modes de pratique sont distingués : l'un à partir de réalisations corporelles expressives conduisant à une chorégraphie ; l'autre à partir de formes corporelles codifiées conduisant à un enchaînement ou une composition.
- « Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel pour gagner »
Dans ce champ d'apprentissage, l'élève s'engage avec lucidité dans un affrontement, seul ou en coopération, pour faire basculer le rapport de force en sa faveur.
- « Réaliser une activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir ».
Dans ce champ d'apprentissage, l'élève s'engage de façon lucide et autonome dans le développement de ses ressources à partir d'un thème d'entraînement choisi.

~~7. Les pratiques physiques, sportives, artistiques (PPSA) porteuses des expériences corporelles visées~~

Mis en forme : Police :22 pt, Gras, Couleur de police : Couleur personnalisée(RVB(0;127;159))

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Espace Après : 10 pt, Interligne : Multiple 1,15 li

Mis en forme : Police : (Par défaut) Arial, 22 pt, Gras, Couleur de police : Couleur personnalisée(RVB(0;127;159))

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Les pratiques physiques, sportives, artistiques (PPSA) recouvrent à la fois les pratiques physiques relatives au développement et l'entretien de soi, les pratiques sportives de confrontation à soi, à autrui et à l'environnement, et les pratiques artistiques en lien à un processus de création.

Les PPSA sont des productions culturelles, induites par un ensemble de normes sociales et incarnant différentes façons chez les pratiquants d'agir et de s'engager corporellement. Pour vivre ces pratiques, l'élève investit des significations, des gestes, des connaissances, des émotions, des sensations, des valeurs, à la fois personnelles et sociales. Ces expériences corporelles caractéristiques dont sont porteuses les PPSA constituent ainsi l'axe de développement du lycéen en EPS. Malgré leur diversité, plusieurs PPSA peuvent être regroupées dans une même catégorie au regard de la similarité des intentions du pratiquant lorsqu'il s'engage dans une pratique. Ainsi, on retiendra cinq catégories représentant cinq types d'expérience corporelle. **Une liste d'activités physiques sportives et artistiques**

Les activités physiques sportives et artistiques (APSA) font l'objet d'un traitement didactique et pédagogique afin de permettre de réels apprentissages pour chacun des élèves et s'adapter aux caractéristiques des contextes d'enseignement. Ces formes scolaires de pratique restent porteuses du fond culturel des activités physiques sportives et artistiques contemporaines.

- **Liste nationale des activités physiques, sportives et artistiques**

| Liste nationale des pratiques <u>activités</u> physiques, sportives, et artistiques | |
|---|---|
| Champ d'apprentissage Expérience corporelle caractéristique n°1 | Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée. Course de 1/2 fond, course de relais, combiné athlétique, sauts, lancers, natation vitesse. |
| Champ d'apprentissage Expérience corporelle caractéristique n°2 | Adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains Escalade, course d'orientation, sauvetage aquatique, VTT. |
| Champ d'apprentissage Expérience corporelle caractéristique n°3 | Réaliser une prestation corporelle provenant d'un processus de création artistique ou d'une production de formes codifiées, destinée à être vue et appréciée Pratiques de création artistique : Danse(s) contemporaine, arts du cirque. Pratiques de production de formes codifiées : acrosport, gymnastique au sol, danse de couples sportive. |
| Champ d'apprentissage | Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif ou interindividuel pour faire basculer le rapport de force à son |

| | |
|--|--|
| Expérience corporelle caractéristique n°4 | avantage gagner Badminton, tennis de table, boxe française, <u>judo</u> , basket-ball, football, handball, rugby, volley-ball, <u>judo</u> . |
| Champ d'apprentissage | Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir |
| Expérience corporelle caractéristique n°5 | Course en durée, musculation, natation en durée, step, <u>yoga</u> . |

• **Liste académique de PPSA et PPSA d'activités physiques sportives et artistiques, et activité d'établissement**

L'offre de formation peut être élargie à un ensemble académique dont le nombre de pratiques ne pourra pas excéder cinq. Dans ce cas, chaque académie devra identifier les PPSA de sa liste académique et les référer précisément au type d'expérience corporelle dont elles sont porteuses. Chaque académie peut proposer une offre supplémentaire de cinq APSA maximum qu'elle réfère aux différents champs d'apprentissage.

En vue d'enrichir les offres nationale et académique, et pour répondre à des besoins et à des ressources culturelles, humaines et matérielles locales, le projet pédagogique d'EPS peut retenir une pratique spécifique appelée « PPSA-APSA d'établissement », référée à l'un des champs d'apprentissage. Cette pratique doit être porteuse de l'une des expériences corporelles caractéristiques et doit intégrer les éléments de préparation et d'entraînement à la pratique physique. Les attendus de fin de lycée spécifiés dans cette PPSA doivent être précisément définis par l'équipe EPS.

Le recteur arrête la liste académique et valide l'offre de l'établissement après avis et sur proposition des corps d'inspection.

8. La responsabilité pédagogique de l'enseignant

Dans l'établissement, l'équipe pédagogique d'EPS est responsable de la définition de l'offre de formation. Cette dernière doit proposer une programmation équilibrée et diversifiée des types d'expérience corporelle visés, tenant compte des moyens et des contraintes locaux en matière d'équipements et de ressources humaines du lycée. La plus grande adéquation de l'offre de formation sera recherchée au regard de la spécificité du public scolaire de l'établissement, des compétences développées par les élèves en amont du lycée, à l'école primaire et au collège, et des axes du projet d'établissement et de son contrat d'objectifs. L'équipe pédagogique a par ailleurs la responsabilité de concevoir, partager et mettre en œuvre le projet pédagogique disciplinaire dont les principaux éléments constitutifs sont présentés annuellement au conseil d'administration de l'établissement.

Dans la classe, l'enseignant est maître de ses choix didactiques et pédagogiques ; il organise la forme de pratique qui lui paraît la plus pertinente pour créer les conditions d'enseignement optimales, adaptées aux enjeux de formation précisés par les attendus

Mis en forme : Police : (Par défaut) +Corps (Calibri), Gras, Non souligné

Mis en forme : Normal, Gauche, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 2,25 cm, Gauche

Mis en forme : Police : (Par défaut) +Corps (Calibri), Gras, Non souligné

Mis en forme : Normal

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Mis en forme : Titre 2, Retrait : Gauche : 0,63 cm

Mis en forme : Titre 2, Gauche, Retrait : Gauche : 0,63 cm

~~de fin de lycée ainsi qu'aux caractéristiques et besoins des élèves de la classe ou du groupe.~~

~~L'enseignant doit exercer sa pleine responsabilité de concepteur afin de définir les contextes d'apprentissage spécifiques dans lesquelles ses élèves pourront s'engager et, ainsi, s'enrichir, se cultiver, se développer et réussir leur projet personnel de formation. La forme de pratique retenue doit faire l'objet d'une analyse approfondie et être porteuse de contenus d'enseignement prioritaires définis par l'enseignant. Le professeur doit particulièrement s'assurer qu'elle offre à tous les conditions optimales qui leur permettent de s'éprouver et de s'approprier le type d'expérience corporelle visé.~~

Des ressources pour construire les compétences

Des compétences à acquérir et des ressources pour les construire

~~L'enseignement de l'EPS permet au lycéen de s'approprier les cinq types d'expérience corporelle dont sont porteuses les pratiques physiques, sportives, artistiques, tout en faisant l'expérience, individuellement et collectivement, de la préparation et de l'entraînement à la pratique. Ces expériences corporelles supposent que l'élève ne se limite pas à les « vivre », mais qu'il se les approprie pour les faire siennes et pouvoir les réutiliser ailleurs et plus tard. Cette appropriation conduit à l'acquisition de compétences qui, elles mêmes, supposent d'apprendre à développer, intégrer et mobiliser des ressources.~~

~~L'enseignement proposé aux élèves leur permet de développer et mobiliser des ressources nécessaires à la construction de compétences.~~

~~Les Ces ressources à développer sont des capacités, des connaissances et des attitudes. Elles entretiennent entre elles des relations d'interdépendance et sont indissociables les unes des autres : les connaissances nourrissent les capacités et les attitudes, et réciproquement. Chaque ressource est à la fois la cause et la conséquence des autres : par exemple, une connaissance permet d'acquérir une attitude sociale ou de développer une capacité, et inversement une attitude sociale et une capacité permettent d'acquérir des connaissances.~~

~~Les capacités permettent à l'élève de réaliser des actions efficaces, de les coordonner, de percevoir et contrôler d'interpréter des sensations, de s'équilibrer, de se mouvoir, de donner de la vitesse, de la force, de la puissance aux mouvements, de les coordonner, d'acquérir des techniques motrices. ... Elles sous-tendent l'organisation motrice de ses expériences corporelles en vue de construire les compétences visées.~~

~~Les connaissances et modes de raisonnement permettent à l'élève d'analyser, de comprendre, d'identifier, de donner du sens, de concentrer son attention, de mémoriser, de se projeter, d'argumenter, de s'instruire sur le corps, sur les PPSA, l'effort, l'exercice physique, et les autres ... Elles sous-tendent l'organisation cognitive de ses expériences corporelles en vue de construire les compétences visées.~~

~~activités physiques.~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : 1,27 cm, Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Non souligné

Mis en forme : Non souligné

Les attitudes permettent à l'élève de s'engager dans des relations sociales de différentes natures (compétitives, collaboratives, dyadiques, collectives ...), d'orienter et contrôler ses interactions sociales sur la base de valeurs affectives, morales et civiques. Elles recouvrent (le respect de l'autre et de la règle, la solidarité, l'écoute, l'entraide, l'empathie, la confiance en soi et aux autres, la gestion des émotions...). Ces attitudes sous-tendent l'organisation sociale de ses expériences corporelles ; elles permettent à l'élève d'apprendre à s'investir dans des rôles sociaux :

Mis en forme : Non souligné

- d'une part, ceux qui sont inhérents aux pratiques **activités**, physiques, sportives, et artistiques (**partenaire, adversaire, arbitre, chronométrateur, juge ...**) ;
- d'autre part, ceux qui appartiennent à la culture scolaire et permettent le travail collaboratif, et le co-apprentissage.

Mis en forme : Retrait : Gauche : 1,26 cm, Sans numérotation ni puces

Trois conditions sont nécessaires pour faire de ces expériences corporelles un levier d'instruction et d'éducation :

- d'une part, choisir et traiter les pratiques physiques, sportives, artistiques, pour que les expériences corporelles personnelles de l'élève se transforment et deviennent des expériences corporelles caractéristiques des PPSA visées ;
- d'autre part, faire en sorte que le lycéen n'en reste pas à l'étape des expériences vécues mais qu'il les transforme en compétences, grâce à un temps de pratique suffisant et à un retour réflexif sur cette pratique ;
- enfin, guider les expériences corporelles que l'élève vit une fois engagé dans l'action, pour qu'elles débouchent sur de réelles transformations motrices.

L'organisation de l'EPS **L'organisation de l'EPS**

1.

Sur les trois années du lycée

Au cours du lycée, la formation s'appuie sur les orientations programmatiques suivantes :

les cinq expériences corporelles caractéristiques des PPSA doivent être vécues et développées par l'élève. Le passage obligé dans les cinq expériences corporelles contribue à renforcer la formation et la culture communes des lycéens ; l'expérience corporelle caractéristique de la culture des PPSA n°5 doit être vécue et développée par l'élève deux fois durant son parcours au lycée. Cette expérience corporelle n°5, qui n'est pas proposée au collège, permet de confronter le lycéen aux pratiques du développement et de l'entretien de soi, dans laquelle il pourra, maintenant et plus tard, s'engager durablement, de façon réfléchi et autonome. Les cinq champs d'apprentissage constituent un passage obligé, de manière à contribuer à la formation et la culture communes des lycéens. Une attention particulière sera portée sur le champ d'apprentissage n°5 qui n'est pas proposé au collège et qui nécessitera un temps long d'apprentissage pour atteindre les attendus de fin de lycée.

Mis en forme : Police :Gras

Mis en forme : Normal, Justifié, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm + 1,75 cm

Mis en forme : Titre 2, Retrait : Suspendu : 0,37 cm, Hiérarchisation + Niveau : 1 + Style de numérotation : 1, 2, 3, ... + Commencer à : 1 + Alignement : Gauche + Alignement : 0 cm + Tabulation après : 1,27 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : 1,75 cm, Gauche

Mis en forme : Normal, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Mis en forme : Police :12 pt

En classe de seconde

La formation dispensée au collège, commune à tous les élèves, constitue une culture partagée sur laquelle les enseignements du lycée, dès la classe de seconde, s'ancrent et se développent.

Au cours de l'année de seconde, compte tenu de la diversité des parcours de formation au collège et de l'hétérogénéité des publics scolaires, la formation s'appuie sur l'orientation programmatique suivante : une PPSA porteuse de l'expérience corporelle caractéristique n°2 est obligatoirement proposée afin d'engager l'élève dans une pratique de création artistique et lui offrir la possibilité de choisir un enseignement de spécialité artistique en classe de première.

les élèves doivent être engagés dans un processus de création artistique.

Au cycle terminal

L'enseignement en classe de première et terminale s'appuie sur les connaissances, capacités et attitudes qui ont été acquises et développées. Les compétences construites en classe de seconde. Il les prolonge et les enrichit afin d'atteindre les attendus de fin de lycée.

L'EPS s'attache à différencier les conditions d'enseignement pour que chaque élève puisse progresser et réaliser des projets individuels et collectifs. L'accès progressif à l'autonomie conduit les élèves à opérer des choix dans des contextes de pratique différents.

1. Les attendus de fin de lycée (AFL) et les éléments pour établir des repères de progressivité

Les programmes d'enseignement de l'éducation physique et sportive pour les lycées d'enseignement général et technologique fixent des attendus de fin de lycée (AFL). Les enseignants ont la responsabilité d'organiser la démarche pour atteindre cet objectif tout en s'appuyant sur des éléments leur permettant d'établir des repères de progressivité.

Les attendus de fin de lycée (AFL)

Les AFL sont formulés en termes de compétences : ils attestent de l'appropriation par l'élève des expériences corporelles visées. La compétence est entendue comme la possibilité pour un élève de produire, reproduire avec constance des réponses adaptées et efficaces dans un ensemble de situations représentatives d'une expérience corporelle, et dans un contexte construit pour lui donner du sens.

Ils intègrent des dimensions motrices, cognitives et sociales. Les dimensions sociales se traduisent par les rôles sociaux que l'élève doit apprendre pour construire les compétences visées. Au regard de la diversité des collectifs constituant les classes, de la spécificité des PPSA et des caractéristiques des élèves, il revient aux enseignants de définir quels rôles sociaux doivent être particulièrement acquis.

Les AFL sont de deux ordres :

1. les **AFL1** qui recouvrent les compétences révélatrices de l'appropriation par l'élève des cinq expériences corporelles caractéristiques des PPSA. Ces attendus de fin de lycée sont par ailleurs spécifiés pour chaque PPSA qui pourra être mise en œuvre ;

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Suspendu : 0,63 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

2. les **AFL2** qui recouvrent les compétences révélatrices de l'appropriation par l'élève de l'expérience, individuelle et collective, de la préparation et de l'entraînement à la pratique physique déclinées dans chacun des cinq types d'expérience corporelle.

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Suspendu : 0,63 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Des éléments pour établir des repères de progressivité

Des éléments sont proposés aux enseignants pour leur permettre de construire des repères de progressivité à chaque année du cursus, afin d'amener les élèves vers les attendus de fin de lycée. L'initiative est laissée aux enseignants pour les exploiter dans le cadre de leur enseignement, comme éléments de guidage pour eux et pour l'élève.

Les éléments pour établir des repères de progressivité pour atteindre l'AFL1 sont identifiés par type d'expérience corporelle. Ils peuvent être enrichis par l'équipe pédagogique en fonction des programmations de l'enseignant et des caractéristiques des classes.

Les éléments pour établir des repères de progressivité pour atteindre l'AFL2 sont laissés à l'initiative des enseignants. En effet, compte tenu du fait que l'expérience corporelle permettant à l'élève de savoir se préparer et s'entraîner à pratiquer physiquement dépend des expériences corporelles caractéristiques des PPSA que l'enseignant choisira de faire vivre, ces éléments sont définis par l'équipe pédagogique.

EXPÉRIENCE CORPORELLE CARACTÉRISTIQUE n°1 : « Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée »

AFL1 — S'engager pour produire une performance maximale en gérant les efforts musculaires et respiratoires nécessaires et en faisant le meilleur choix dans l'action entre le maintien ou l'augmentation de sa puissance.

AFL2 — Savoir se préparer et savoir s'entraîner à pratiquer, individuellement et collectivement, pour réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée :

- se mettre en condition, seul et à plusieurs, pour s'engager dans un effort maximal et récupérer de celui-ci ;
- identifier à l'aide d'indicateurs, seul et à plusieurs, l'efficacité des ressources utilisées au service de sa performance ;
- choisir puis mettre en œuvre, seul et à plusieurs, un projet individuel et/ou collectif, identifiant les ressources à mobiliser et à développer pour optimiser sa performance ;
- à l'aide de connaissances acquises, des émotions vécues et des sensations éprouvées, conduire une analyse réflexive sur la pertinence du projet de performance réalisé pour le confirmer ou le modifier.

Attendus de fin de lycée (AFL1) spécifiés dans les PPSA

AFL1 spécifié en "Course de ½ fond" :

Mobiliser et gérer de façon optimale ses ressources pour réaliser sa meilleure performance dans une ou plusieurs courses dont l'allure est choisie à différents pourcentages proches de sa VMA (Vitesse Maximale Aérobie) ou à différentes fréquences cardiaques.

AFL1 spécifié en "Course de relais" :

Coordonner collectivement le départ anticipé d'un receveur et la course d'un donneur pour réaliser sa meilleure performance grâce à une transmission rapide et fluide du témoin.

AFL1 spécifié en "Natation de vitesse" :

Mobiliser et combiner les paramètres corporels (compromis amplitude/fréquence, cycle et débit respiratoires, choix de techniques de nage / virage / départ) pour produire sa meilleure performance.

AFL1 spécifié en "Combiné athlétique" :

Combiner et réaliser plusieurs épreuves issues de familles athlétiques différentes (lancers, courses, sauts) en optimisant les coordinations motrices et en gérant les temps d'effort et de transition pour produire sa meilleure performance.

Éléments pour établir des repères de progressivité (AFL1) :

3. construire des actions techniques efficaces au niveau des trains (supérieur et inférieur) et les coordonner les unes aux autres ;
4. identifier et utiliser des principes mécaniques et ses ressentis (musculaires, respiratoires, émotionnels, psychologiques...) pour transformer efficacement sa motricité ;
5. utiliser et moduler sa vitesse et sa force lors d'une action motrice ;
6. adapter sa charge de travail à son propre potentiel.

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Suspendu : 0,63 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

EXPÉRIENCE CORPORELLE CARACTÉRISTIQUE n°2 : « Adapter son déplacement à des environnements variés et /ou incertains ».

AFL 1 — S'engager en sécurité pour réaliser à son meilleur niveau un itinéraire conçu à partir de l'analyse du milieu et de ses propres ressources, en faisant des choix d'actions efficaces.

AFL 2 — Savoir se préparer et savoir s'entraîner à pratiquer, individuellement et collectivement, pour conduire et maîtriser un déplacement individuel ou collectif de manière efficace et en toute sécurité :

- organiser et gérer le déplacement, seul et à plusieurs, en autonomie progressive, pour s'engager en sécurité dans les trajets aller et retour ;
- identifier seul et à plusieurs son niveau de pratique, individuel et/ou collectif, à l'aide d'indicateurs d'efficacité de la performance ;
- choisir et mettre en œuvre, seul et à plusieurs, un projet de déplacement optimisé au regard des caractéristiques des éléments du milieu et des ressources à mobiliser pour effectuer l'aller et le retour en optimisant la performance ;

~~à l'aide des connaissances acquises et des émotions vécues et des sensations éprouvées, conduire une analyse réflexive sur la pertinence du projet de déplacement et le confirmer ou le modifier.~~

Attendus de fin de lycée (AFL1) spécifiés dans les PPSA

AFL 1 spécifié en "Escalade":

- ~~7. Identifier et analyser la configuration des reliefs et des prises pour choisir et réaliser une voie adaptée à ses ressources.~~
- ~~8. Combiner les préhensions avec le placement précis des appuis (passage de la carre interne à la carre externe par pivot sur l'avant pied) et utiliser les positions de moindre effort pour réaliser une voie du meilleur niveau possible.~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Suspendu : 0,63 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

AFL 1 spécifié en "Course d'orientation":

~~Identifier et analyser la configuration du terrain et celle des postes à partir d'une lecture prédictive de la carte (pénétrabilité, planimétrie, lignes de déplacement et d'arrêt) pour concevoir et mémoriser un projet de course réaliste et pour réaliser une course efficace en adoptant des allures adapté(e)s à ses choix tactiques et à la gestion du couple vitesse/précision.~~

AFL 1 spécifié en "Sauvetage aquatique":

~~Identifier et analyser les caractéristiques du milieu pour aller chercher et ramener le plus vite possible un objet préalablement immergé, en gérant son effort et en enchaînant différentes techniques de déplacement en surface, d'immersion, de saisie et de remorquage.~~

Éléments pour établir des repères de progressivité (AFL1):

- ~~9. comprendre et mettre en œuvre, seul et/ou à plusieurs, les principes et procédures d'une pratique qui garantit la sécurité de tous ;~~
- ~~10. identifier et analyser les caractéristiques des éléments du milieu qui entraînent des déplacements complexes et difficiles ;~~
- ~~11. développer des appuis adaptés à l'itinéraire choisi et utiliser les principes mécaniques d'une motricité efficace ;~~
- ~~12. gérer ses efforts en fonction des contraintes du milieu et de ses ressentis (musculaires, respiratoires, émotionnels, psychologiques ...) pour réaliser les déplacements.~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Suspendu : 0,63 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

~~**EXPÉRIENCE CORPORELLE CARACTÉRISTIQUE n°3 : « Réaliser une prestation corporelle provenant d'un processus de création artistique ou d'une production de formes codifiées, destinée à être vue et appréciée ».**~~

~~**1. Pour une prestation corporelle provenant d'un processus de création artistique**~~

~~**AFL 1** S'engager pour composer et interpréter une prestation collective dont le projet artistique se nourrit d'une ou plusieurs œuvres chorégraphiques ou circassiennes, en faisant des choix de vocabulaire gestuel et de procédés de composition.~~

Mis en forme : Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

~~**AFL 2** – Savoir se préparer et savoir s’entraîner à pratiquer, individuellement et collectivement, pour réaliser une prestation provenant d’un processus de création artistique destinée à produire un effet chez le spectateur :~~

~~– se mettre en condition, seul et à plusieurs, pour s’engager dans un processus de création artistique collective et pour passer à plusieurs devant un public ;~~

~~– identifier, seul et à plusieurs, les étapes et les paramètres nécessaires au travail de composition à partir d’indicateurs ;~~

~~– choisir et mettre en œuvre, seul et à plusieurs, un projet de composition ;~~

~~– à l’aide des connaissances acquises, des émotions vécues et des sensations éprouvées, conduire une analyse réflexive sur la pertinence du projet de composition pour le confirmer ou le modifier.~~

Attendus de fin de lycée (AFL1) spécifiés dans les PPSA “Danse contemporaine” et “Arts du cirque”

~~2. développer une gestuelle porteuse d’une intention (danse contemporaine, arts du cirque) et réaliser l’exploit personnel (arts du cirque), par la maîtrise des composantes du mouvement et d’une présence engagée ;~~

~~3. créer une chorégraphie / un numéro par le choix et la mise en œuvre d’outils de composition (gestuelle, relations spatiales/temporelles entre les interprètes, exploitation de l’espace scénique, éléments scénographiques, procédés, relations à l’objet), en lien avec un propos artistique ;~~

~~4. livrer son appréciation de la prestation de ses camarades en justifiant son point de vue au regard de critères d’analyse et formuler une critique constructive.~~

Éléments pour établir des repères de progressivité (AFL1) :

~~5. enrichir ses réponses motrices spontanées en explorant ses sensations et ses émotions ;~~

~~6. enrichir le jeu des contrastes dans les composantes du mouvement et/ou dans la relation à l’objet ;~~

~~7. orienter et placer son regard de manière intentionnelle ;~~

~~8. exploiter des outils de composition dans la relation avec ses partenaires (espace, temps, contact, objet) ;~~

~~9. savoir porter une appréciation sur les extraits d’œuvres visionnées et les prestations de ses camarades, et justifier son point de vue.~~

10. Pour une prestation de production de formes corporelles codifiées

AFL 1 – S’engager pour composer et réaliser, selon des rôles réversibles, un enchaînement à visée esthétique en choisissant et en articulant des éléments en référence à un code scolaire.

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Suspendu : 0,63 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Suspendu : 0,63 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Mis en forme : Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

AFL 2 – Savoir se préparer et savoir s’entraîner à pratiquer, individuellement et collectivement, pour réaliser une prestation provenant d’une production de formes corporelles codifiées destinée à être jugée :

- se mettre en condition, seul et à plusieurs, pour s’engager dans une production de formes corporelles codifiées enchaînées et pour présenter sa prestation devant un public ;
- identifier à partir d’indicateurs, seul et à plusieurs, les étapes et les paramètres nécessaires au travail de construction d’un enchaînement ;
- choisir et mettre en œuvre, seul et à plusieurs, un projet d’enchaînement ;
- à l’aide des connaissances acquises, des émotions vécues et des sensations éprouvées, conduire une analyse réflexive sur la pertinence du projet d’enchaînement pour le confirmer ou le modifier.

Attendus de fin de lycée (AFL1) spécifiés dans les PPSA

AFL1 spécifié en “Gymnastique au sol” et “Acrosport” :

11. choisir des éléments en tenant compte à la fois de leur niveau de difficulté et du niveau de maîtrise individuelle et/ou collective pour produire, avec ou sans aide, un enchaînement fluide articulant des rotations dynamiques en appuis manuels corps tendu ;
12. juger une prestation en identifiant le niveau de difficulté des éléments présentés et apprécier la qualité de réalisation.

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Suspendu : 0,63 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

AFL1 spécifié en “Danse de couple” :

13. choisir ensemble des pas en fonction de leur difficulté et du niveau de maîtrise du couple, pour produire un enchaînement fluide en harmonie avec la musique ;
14. juger une prestation en identifiant le niveau de difficulté des éléments présentés, et apprécier la qualité de réalisation.

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Suspendu : 0,63 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Éléments pour établir des repères de progressivité (AFL1) :

15. maîtriser la réalisation de sa prestation par le contrôle du geste et de ses sensations, identifier les conditions optimales de leur liaison pour garantir la continuité de l’enchaînement ;
16. s’impliquer dans la réversibilité des rôles (voltigeurs, pareur, porteur, meneur ...) et maîtriser les postures de base adaptées à chacun des rôles ;
17. à partir d’une bonne connaissance du code scolaire, des émotions vécues et des sensations éprouvées, gérer la prise de risque dans le choix des éléments de son enchaînement ;
18. présenter son enchaînement devant des juges chargés d’identifier les éléments proposés et leur niveau de maîtrise.

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Suspendu : 0,63 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

EXPÉRIENCE CORPORELLE CARACTÉRISTIQUE n°4 : « Conduire un affrontement individuel ou collectif pour faire basculer le rapport de force à son avantage ».

AFL 1 – S’engager pour provoquer le gain du point en faisant des choix techniques et tactiques pertinents au regard de l’analyse du rapport de force.

AFL 2 – Savoir se préparer et savoir s’entraîner à pratiquer, individuellement et collectivement, pour conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif pour faire basculer le rapport de force en sa faveur :

– se mettre en condition, seul et à plusieurs, pour s’engager dans un affrontement et récupérer de celui-ci ;

– identifier à l’aide d’indicateurs, seul et à plusieurs, l’état du rapport de force et son niveau de pratique individuel et/ou collectif en attaque et en défense ;

– choisir et mettre en œuvre, seul et à plusieurs, un/des projet(s) technico-tactique(s) individuel(s) et/ou collectif(s) pour créer les conditions du gain du point et de protection de la cible ;

– à l’aide des connaissances acquises, des émotions vécues et des sensations éprouvées, conduire une analyse réflexive sur l’efficacité (individuelle et/ou collective) du projet technico-tactique réalisé pour le confirmer ou le modifier.

Attendus de fin de lycée (AFL1) spécifiés dans les PPSA

AFL1 spécifié en “Tennis de table” / “Badminton” / “Volley ball” :

19. identifier et/ou créer les espaces libres pour produire une attaque ciblée, et produire des trajectoires tendues et/ou descendantes pour accélérer le jeu ;

20. défendre en cherchant à neutraliser le rapport de force défavorable pour reprendre l’ascendant.

AFL1 spécifié en “Boxe française” :

21. attaquer avec une riposte pied et/ou poing pour toucher l’adversaire sans se faire toucher ;

22. utiliser des parades pour pouvoir rester à distance de touche.

AFL1 spécifié en “Basket ball” / “Football” / “Handball” / “Rugby” :

23. face à une défense placée, créer une circulation des joueurs et du ballon pour se mettre ou mettre un partenaire en situation de marque favorable ;

24. face à une attaque placée, maintenir une défense organisée malgré le déplacement des attaquants pour défendre la cible et récupérer la balle ;

AFL1 spécifié dans la PPSA « Judo » :

25. créer et/ou exploiter un déséquilibre à l’aide de techniques adaptées, en attaque directe, pour projeter l’adversaire sur le dos et/ou poursuivre au sol pour l’immobiliser ;

26. reprendre l’initiative de l’attaque à partir d’une esquive.

Éléments pour établir des repères de progressivité (AFL1) :

27. construire des actions techniques d’attaque et de défense en fonction de choix tactiques simples ;

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Suspendu : 0,63 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Suspendu : 0,63 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Suspendu : 0,63 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Suspendu : 0,63 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Suspendu : 0,63 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

~~28. identifier et utiliser les conditions offensives et défensives favorables à la situation de jeu;~~

~~29. faire individuellement et collectivement des choix tactiques simples et efficaces en fonction du rapport de force, des émotions que l'enjeu du gain du point procure et de ses ressources du moment.~~

EXPÉRIENCE CORPORELLE CARACTÉRISTIQUE n°5 : « Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir »

AFL 1 – S'engager pour obtenir les effets recherchés selon son mobile personnel, en faisant des choix de paramètres d'entraînement cohérents avec le thème retenu.

AFL 2 – Savoir se préparer et savoir s'entraîner à pratiquer, individuellement et collectivement, pour développer ses ressources et s'entretenir en liant les effets recherchés avec ses mobiles personnels :

~~– se mettre en condition, seul et à plusieurs, pour s'engager dans l'effort choisi et récupérer de celui-ci;~~

~~– identifier à l'aide d'indicateurs, seul et à plusieurs, son niveau de ressources (énergétique, mécanique, psychologique ...);~~

~~– choisir et mettre en œuvre, seul et à plusieurs, un projet d'entraînement définissant les ressources à mobiliser, en lien avec les effets recherchés;~~

~~– à l'aide des connaissances acquises, des émotions vécues et des sensations éprouvées, conduire une analyse réflexive sur l'efficacité du projet d'entraînement pour le confirmer ou le modifier.~~

Attendus de fin de lycée (AFL1) spécifiés dans les PPSA

AFL1 spécifié en "Course en durée" :

~~Réaliser des déplacements en exploitant des paramètres de charge de travail (intensité, durée/distance, type d'effort – continu, fractionné, intermittent –, répétitions/séries, forme et durée de la récupération ...) adaptés au thème d'entraînement choisi pour obtenir les effets recherchés.~~

AFL1 spécifié en "Musclature" :

~~Réaliser des postures et des trajets moteurs sécurisés en mobilisant des paramètres de charge de travail (méthode d'entraînement, type de régime musculaire, charges, séries répétitions, récupération, vitesse/rythme ...), adaptés au thème d'entraînement choisi pour obtenir les effets recherchés.~~

AFL1 spécifié en "Step" :

~~Composer et réaliser un enchaînement de pas sécurisés, combinant des paramètres biomécaniques (complexité des pas, coordination avec les bras, synchronisation des blocs ...);~~

~~des paramètres énergétiques (BPM, hauteur du step, gestuelle des bras, utilisation des lests, impulsion des jambes ...) et des paramètres de charge d'entraînement (type d'effort, nombre de séries, répétitions, durées d'effort, formes et durées de récupération ...), adapté au thème d'entraînement choisi pour obtenir les effets recherchés.~~

AFL1 spécifié en "Natation en durée":

~~Réaliser un déplacement en utilisant une ou plusieurs nages (avec ou sans matériel) et en exploitant des paramètres de charge de travail (méthode d'entraînement, distances, séries, répétitions, récupération, intensité de l'effort ...) que l'élève adapte au thème d'entraînement choisi pour obtenir les effets recherchés.~~

AFL1 spécifié en "Yoga":

~~Réaliser des postures statiques et dynamiques en mobilisant des paramètres de charge de travail (choix des postures et contre postures, de leur complexité de réalisation, de la durée, de leur enchaînement, et des respirations) adaptés au thème d'entraînement choisi pour obtenir les effets recherchés.~~

Éléments pour établir des repères de progressivité (AFL1):

- ~~30. réaliser une séquence de travail dans le respect de son intégrité physique ;~~
- ~~31. moduler différents paramètres d'entraînement (intensité, durée, répétition, complexité, charges, récupération ...) pour produire et identifier des effets immédiats en lien avec un projet personnel et un thème d'entraînement retenu ;~~
- ~~32. choisir quelques paramètres et utiliser ses ressentis (musculaires, respiratoires, émotionnels, psychologiques ...) pour personnaliser et réguler une séquence de travail.~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Suspendu : 0,63 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Des attendus de fin de lycée

Les apprentissages en EPS doivent conduire à l'acquisition de compétences qui s'objectivent en « Attendus de Fin de Lycée (AFL) » dans chacun des cinq champs d'apprentissage. Ces AFL couvrent les cinq objectifs généraux et articulent ainsi des dimensions motrices, méthodologiques et sociales.

Les programmes d'enseignement de l'éducation physique et sportive pour les lycées d'enseignement général et technologique fixent ces attendus de fin de lycée. Les enseignants sont responsables de la déclinaison des AFL par APSA et de la démarche pour les atteindre.

CHAMP D'APPRENTISSAGE n°1 : « Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée »

Attendus de fin de lycée :

- S'engager pour produire une performance maximale à l'aide de techniques efficaces, en gérant les efforts musculaires et respiratoires nécessaires et en faisant le meilleur compromis entre l'accroissement de vitesse d'exécution et de précision.
- S'entraîner, individuellement et collectivement, pour réaliser une performance.
- Choisir et assumer les rôles qui permettent un fonctionnement collectif solidaire.

Éléments prioritaires pour atteindre ces AFL :

- accroître son efficacité motrice par l'acquisition de techniques efficaces et la coordination des actions ;
- identifier et utiliser des principes mécaniques et ses ressentis (musculaires, respiratoires, émotionnels, psychologiques...) pour transformer efficacement sa motricité ;
- reconnaître et interpréter des sensations corporelles, les relier avec des repères externes pour réguler son effort ;
- se préparer à un effort spécifique, récupérer ;
- répéter et persévérer pour améliorer l'efficacité de ses actions ;
- utiliser différents supports d'observation et d'analyse pour apprécier des prestations ;
- choisir, mettre en œuvre et réguler un projet individuel et/ou collectif de performance ;
- assumer des rôles d'organisateur, de coach et d'entraîneur pour performer collectivement.

CHAMP D'APPRENTISSAGE n°2 : « Adapter son déplacement à des environnements variés et ou incertains ».

Attendus de fin de lycée :

- S'engager à l'aide d'une motricité spécifique pour réaliser en sécurité et à son meilleur niveau, un itinéraire dans un contexte incertain.
- S'entraîner individuellement et collectivement, pour se déplacer de manière efficace et en toute sécurité.
- Coopérer pour réaliser un projet de déplacement, en toute sécurité.

Éléments prioritaires pour atteindre ces AFL :

- comprendre et mettre en œuvre, seul et/ou à plusieurs, les principes et procédures d'une pratique qui garantit la sécurité de tous ;
- développer des appuis adaptés à l'itinéraire choisi et utiliser les principes mécaniques d'une motricité efficace ;
- gérer ses efforts en fonction des contraintes du milieu et de ses ressentis (musculaires, respiratoires, émotionnels, psychologiques ...) pour réaliser les déplacements ;
- maintenir un engagement physique tout en restant lucide dans ses choix ;
- se préparer à un effort spécifique, récupérer ;
- choisir, mettre en œuvre et réguler un projet de déplacement ;
- utiliser différents supports d'observation et d'analyse pour apprécier des prestations ;
- répéter et persévérer pour améliorer l'efficacité de ses actions ;
- s'entraider pour donner confiance ;
- sélectionner et prendre en compte les informations utiles pour définir son itinéraire.

CHAMP D'APPRENTISSAGE n°3 : « Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée »

Attendus de fin de lycée :

- S'engager pour composer et réaliser un enchaînement à visée esthétique ou acrobatique destiné à être jugé, en combinant des formes corporelles codifiées.
- S'engager pour composer et interpréter une chorégraphie collective selon un projet artistique en mobilisant une motricité expressive et des procédés de composition.
- Se préparer et s'engager, individuellement et collectivement, pour s'exprimer devant un public et susciter des émotions.
- Choisir et assumer des rôles au service de la prestation collective.

Éléments prioritaires pour atteindre ces AFL :

- développer et enrichir une motricité expressive à l'aide de divers paramètres (espace, temps, énergie) pour provoquer une émotion ;
- explorer et choisir des procédés de composition au service de la relation avec ses partenaires ;
- assurer différents rôles (interprète, chorégraphe, spectateur, juge, voltigeurs, pareur, porteur, meneur ...) ;
- gérer la prise de risque dans le choix de ses actions ;
- choisir, mettre en œuvre et réguler, seul et à plusieurs, un projet de composition ou d'enchaînement ;
- utiliser différents supports d'observation et d'analyse pour apprécier des prestations et définir des pistes d'amélioration ;
- se préparer, se concentrer pour se produire devant un public ;
- maîtriser la réalisation individuelle de sa prestation pour la mettre au service de la production collective ;
- répéter et persévérer pour améliorer l'efficacité de ses actions.

CHAMP D'APPRENTISSAGE n°4 : « Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel pour gagner ».

Attendus de fin de lycée :

- S'engager pour gagner une rencontre en faisant des choix techniques et tactiques pertinents au regard de l'analyse du rapport de force.
- Se préparer et s'entraîner, individuellement ou collectivement, pour conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel.
- Choisir et assumer les rôles qui permettent un fonctionnement collectif solidaire.

Éléments prioritaires pour atteindre ces AFL :

- réaliser des actions techniques d'attaque et de défense en relation avec son projet et ses choix tactiques ;
- identifier les forces et faiblesses de son adversaire pour définir, mettre en œuvre et réguler un projet tactique ;
- identifier l'évolution des caractéristiques du rapport de force pour adapter ses actions ;
- adapter son engagement en fonction du rapport de force et de ses ressentis ;
- répéter et persévérer pour améliorer l'efficacité de ses actions ;
- utiliser différents supports d'observation et d'analyse pour apprécier des prestations et l'état du rapport de force entre deux équipes ou deux adversaires ;
- accepter la défaite, gagner avec humilité ;
- être solidaire de ses partenaires ;
- assurer différents rôles (partenaire, adversaire, arbitre, coach, observateur) ;
- connaître, respecter et faire respecter les règles.

CHAMP D'APPRENTISSAGE n°5 : « Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir ».

Attendus de fin de lycée :

- S'engager pour obtenir les effets recherchés selon son projet personnel, en faisant des choix de paramètres d'entraînement cohérents avec le thème retenu.

- S'entraîner, individuellement ou collectivement, pour développer ses ressources et s'entretenir en fonction des effets recherchés.
- Coopérer pour faire progresser.

Éléments prioritaires pour atteindre ces AFL :

- développer une motricité spécifique pour réaliser une séquence de travail dans le respect de son intégrité physique ;
- s'appuyer sur des connaissances relatives au corps humain et à l'effort physique pour définir un projet d'entraînement ;
- connaître et moduler différents paramètres d'entraînement (intensité, durée, répétition, complexité, charges, récupération ...) pour produire et identifier des effets immédiats en lien avec un projet personnel et un thème d'entraînement retenu ;
- choisir quelques paramètres et utiliser ses ressentis (musculaires, respiratoires, émotionnels, psychologiques ...) pour personnaliser et réguler une séquence de travail ;
- se mettre en condition pour s'engager dans l'effort choisi et récupérer de celui-ci ;
- choisir, réaliser et réguler un projet d'entraînement définissant les ressources à mobiliser, en lien avec les effets recherchés ;
- répéter et persévérer pour améliorer l'efficacité de ses actions ;
- assumer différents rôles sociaux (aide, parade, coach, observateur) liés à la pratique ;
- utiliser un carnet d'entraînement afin de suivre et réguler son plan de travail.

1. L'organisation de l'EPS

Sur les trois années du lycée

~~Au cours du lycée, la formation s'appuie sur les orientations programmatiques suivantes :~~

- ~~1. les cinq expériences corporelles caractéristiques des PPSA doivent être vécues et développées par l'élève. Le passage obligé dans les cinq expériences corporelles contribue à renforcer la formation et la culture communes des lycéens ;~~
- ~~2.1. l'expérience corporelle caractéristique de la culture des PPSA n°5 doit être vécue et développée par l'élève deux fois durant son parcours au lycée. Cette expérience corporelle n°5, qui n'est pas proposée au collège, permet de confronter le lycéen aux pratiques du développement et de l'entretien de soi, dans laquelle il pourra, maintenant et plus tard, s'engager durablement, de façon réfléchie et autonome.~~

En classe de seconde

~~La formation dispensée au collège, commune à tous les élèves, constitue une culture partagée sur laquelle les enseignements du lycée, dès la classe de seconde, s'ancrent et se développent. Au cours de l'année de seconde, compte tenu de la diversité des parcours de formation au collège et de l'hétérogénéité des publics scolaires, la formation s'appuie sur l'orientation programmatique suivante : une PPSA porteuse de l'expérience corporelle caractéristique n°3 est obligatoirement proposée afin d'engager l'élève dans une pratique de création artistique et lui offrir la possibilité de choisir un enseignement de spécialité artistique en classe de première.~~

Au cycle terminal

L'enseignement en classe de première et terminale s'appuie sur les connaissances, capacités et attitudes qui ont été acquises et développées en classe de seconde. Il les prolonge et les enrichit afin d'atteindre les attendus de fin de lycée.

L'EPS s'attache à différencier les conditions d'enseignement pour que chaque élève puisse progresser et réaliser des projets individuels et collectifs. L'accès progressif à l'autonomie conduit les élèves à opérer des choix dans des contextes différents.

3. L'association sportive : une formation complémentaire pour une pratique régulière et pérenne

L'association sportive, qui s'inscrit en prolongement de l'EPS obligatoire, est accessible à tous les élèves et leur permet de s'engager régulièrement à la fois dans une ou plusieurs PPSA, dans l'exercice des responsabilités et l'apprentissage de la vie associative. Elle contribue ainsi pleinement à l'éducation à la santé et à la citoyenneté. Ouverte vers l'extérieur, l'association sportive favorise les rencontres avec d'autres établissements scolaires. Elle doit, en outre, permettre aux élèves n'ayant pas validé l'attestation scolaire du savoir nager au collège de combler cette lacune compte tenu des enjeux de sécurité.

La pratique du plus grand nombre doit être recherchée : à cette fin, des créneaux horaires sont précisément définis et communiqués, et diverses formes de pratique sont proposées en prenant en compte les différentes aspirations des élèves.

L'engagement des élèves et les compétences citoyennes développées au sein de l'association sportive méritent d'être valorisés dans les bulletins scolaires et dans leur projet de formation.

Les enseignants d'EPS ont la responsabilité de concevoir un projet de développement de l'association sportive qui s'inscrit à la fois dans la politique éducative de l'établissement et dans les projets départementaux et académiques du développement du sport scolaire. Ce projet doit par ailleurs être en cohérence avec le projet d'EPS. Il est présenté chaque année au conseil d'administration pour information.

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Suspendu : 0,37 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

Mis en forme : Titre 2, Retrait : Gauche : 1 cm, Taquets de tabulation : 1,75 cm, Gauche

~~4. Organiser les conditions d'enseignement de l'EPS dans l'établissement scolaire~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Suspendu : 0,37 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

~~Garantir des conditions d'enseignement optimales~~

~~Garantir un enseignement de l'éducation physique et sportive à la hauteur des ambitions que fixe le programme nécessite de disposer, dans l'établissement ou à proximité immédiate, d'une offre variée d'équipements sportifs couverts et de plein air. Cette discipline d'enseignement est souvent fortement dépendante des infrastructures sportives situées hors des murs du lycée. Il est donc essentiel que l'occupation des espaces de pratique fasse l'objet de concertations, d'une part, entre enseignants (qu'ils exercent en école, en collège, en lycée) et, d'autre part, entre les établissements scolaires et les collectivités locales. Un équilibre doit être recherché dans l'attribution des installations pour que chaque élève puisse apprendre en EPS, tout au long de sa scolarité, dans des conditions optimales de pratique.~~

~~Au sein de l'établissement, l'enseignement de la discipline doit tenir compte de plusieurs paramètres :~~

- ~~5. les conditions de la pratique physique, sportive, artistique ;~~
- ~~6. l'exigence de sécurité ;~~
- ~~7. la nécessité de tenir compte de l'hétérogénéité des élèves.~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0,63 cm, Suspendu : 0,63 cm, Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0 cm + Retrait : 0,63 cm, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm

~~L'enseignement d'EPS fait souvent peser sur la communauté éducative des exigences structurelles majeures (emploi du temps des disciplines, alignement de divisions) et fonctionnelles (constitution de groupes) qui doivent être davantage perçues comme des conditions indispensables à la mise en œuvre du programme et à la réussite des élèves que comme des privilèges à accorder aux personnels enseignants.~~

~~Exploiter les usages du numérique dans les apprentissages en EPS~~

~~L'enseignement de l'éducation physique et sportive au lycée doit pouvoir s'appuyer sur les plus values qu'apportent les usages du numérique. Les outils numériques permettent le recueil d'indices et d'informations qui, exploités et analysés, peuvent favoriser les apprentissages. L'utilisation de la vidéo offre notamment des occasions particulières de visualiser des prestations individuelles et collectives permettant d'identifier avec précision les motifs de la réussite, les difficultés éprouvées, les écarts entre les projets et les réalisations. C'est donc à la fois un moyen de régulation des apprentissages, de stabilisation des conditions de la réussite et de redéfinition du projet de réalisation. L'usage de la vidéo doit pouvoir également être l'occasion d'une information accrue des jeunes sur les usages responsables du numérique et du droit à l'image.~~

~~Les appareils connectés (cardio-fréquence-mètre, montres connectées, GPS ...) peuvent être des instruments au service des apprentissages, permettant par exemple de définir son propre projet de performance et facilitant la gestion, par l'élève, de ses ressources personnelles. Les professeurs qui utilisent ces appareils dans leurs enseignements ne peuvent ignorer la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles des élèves et doivent s'assurer de la confidentialité des conditions de stockage de ces données.~~

~~Concevoir et partager un projet pédagogique qui opérationnalise le programme national et définit les enjeux de formation~~

~~Le projet pédagogique d'EPS, qui est obligatoire, s'inscrit dans le projet d'établissement, dont il prend en compte les axes principaux, et contribue à la réalisation des axes du contrat d'objectifs. Il est le fruit d'une conception collective et engage la responsabilité de l'ensemble de l'équipe pédagogique d'EPS. Sa rédaction concertée spécifie et formalise la politique éducative de l'établissement en matière d'EPS.~~

~~Tenant compte des caractéristiques essentielles de la population scolaire, ce projet identifie les effets éducatifs recherchés, en déduit l'offre de formation et spécifie les conditions de la mise en œuvre.~~

~~Le projet pédagogique d'EPS formalise et planifie, de la classe de seconde à celle de terminale, les capacités, connaissances, attitudes nécessaires à l'acquisition des compétences attendues en fin de lycée (AFL1 spécifiées dans les PPSA et AFL2) en lien avec les expériences corporelles visées. Il comprend les outils communs permettant d'évaluer les acquis des élèves en cours de formation et d'assurer une régulation du projet lui-même. Le projet pédagogique d'EPS vise, en outre, l'interdisciplinarité afin de mettre en évidence la contribution de l'EPS aux différents parcours éducatifs (parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé, parcours citoyen et parcours avenir).~~

~~Partager un projet qui programme les pratiques physiques, sportives, artistiques et offre un long temps d'apprentissage~~

~~Le parcours de formation proposé à l'élève se traduit par le choix de pratiques physiques, sportives, artistiques. Il tient compte des aspirations et des demandes du public scolaire local; celles des élèves filles doivent faire l'objet d'une attention particulière.~~

~~L'acquisition de nouvelles capacités, connaissances, attitudes suppose des temps d'apprentissage longs pour que chaque élève puisse réussir à la fois à court terme et faire le choix d'un engagement dans l'activité physique de manière durable. Le nombre d'heures d'enseignement doit donc être suffisant pour permettre au plus grand nombre d'atteindre les attendus de fin de lycée. L'organisation de trois cycles d'enseignement par année scolaire est un standard qui garantit à chaque élève un temps d'apprentissage suffisant pour pouvoir accéder au niveau de compétence attendu.~~

~~Partager un projet qui propose des traitements didactiques adaptés à tous les élèves : aptes, inaptes partiels ou en situation de handicap~~

~~Selon le principe fondamental d'une école inclusive, le lycée doit accueillir tous les élèves quel que soit leur degré d'aptitude partielle ou de handicap. Il est de la responsabilité et de la compétence des enseignants de concevoir et de mettre en œuvre des traitements didactiques spécifiques, adaptés aux enjeux de formation retenus pour les différents élèves de l'établissement. L'enseignant dispose de toute latitude pour concevoir et adapter son enseignement, les situations d'apprentissage, les rôles distribués, les outils utilisés, les évaluations réalisées en cours de formation aux possibilités et ressources réelles des jeunes.~~

~~Une attention particulière doit être portée aux aménagements nécessaires pour proposer une EPS adaptée et garantir la scolarisation des élèves en situation de handicap, atteints de maladies ou à besoins éducatifs particuliers. Si la solution prioritairement recherchée est un aménagement dans la classe de l'élève, une modification de l'offre de formation ou l'intégration dans une autre classe peut être néanmoins envisagée. Un regroupement de ces~~

~~élèves provenant de différentes classes peut aussi être organisé sur un créneau horaire spécifique.~~

~~Il revient à l'enseignant de la classe, en lien avec le professeur principal de la classe, les personnels de santé scolaire et l'équipe de direction d'informer les élèves et leur famille sur les conditions d'adaptation possibles de l'enseignement aux ressources de l'adolescent.~~

L'évaluation

L'évaluation des attendus de fin de lycée se réalise dans des activités physiques sportives ou artistiques, et s'organise à l'issue d'une séquence d'enseignement suffisamment longue pour permettre les apprentissages. Les équipes pédagogiques doivent construire les situations qui révèlent les AFL du champ d'apprentissage.

Il revient par ailleurs aux équipes de définir précisément les contextes dans lesquels les élèves seront évalués et de construire des outils communs permettant d'apprécier, dans le continuum de leur formation, leur niveau de compétence. La construction d'un outils communs permettant d'apprécier, dans le continuum de formation, le niveau de compétence des élèves est encouragée. Cet outil partagé de suivi des acquis des lycéens est un moyen nécessaire pour pouvoir attester la maîtrise de leurs compétences en cours de formation, utile pour l'orientation vers l'enseignement supérieur.

Évaluer et valider les acquis

L'évaluation des acquisitions en cours de formation comme à l'issue des **séquences cycles** d'enseignement permet à l'élève de se situer et d'apprécier ses acquis. Au cours des situations d'apprentissage et au fil des leçons, les enseignants veilleront à identifier les modes d'engagement des élèves et à les renseigner régulièrement sur leur degré d'acquisition. Cela suppose notamment de construire et de leur faire partager des indicateurs précis qui leur permettent de repérer leur engagement, en lien avec les attendus de fin de lycée. ~~Il revient par ailleurs aux équipes de définir précisément les contextes dans lesquels les élèves seront évalués et de construire des outils communs permettant d'apprécier, dans le continuum de leur formation, leur niveau de compétence. La construction d'un outil partagé de suivi des acquis des lycéens est un moyen nécessaire pour pouvoir attester la maîtrise de leurs compétences en cours de formation, utile pour l'orientation vers l'enseignement supérieur.~~

Intégrer des dispositifs particuliers et des organisations singulières

~~Au delà des enseignements obligatoires, des dispositifs adaptés d'enseignement et d'animation, disciplinaires et pluridisciplinaires peuvent être ménagés pour des élèves à besoins particuliers (obésité et surpoids, manque de confiance et d'estime de soi, timidité, stress, etc.) et/ou des élèves en difficulté au regard des compétences clés (le savoir nager par exemple). Ces dispositifs peuvent également prendre la forme de séquences d'enseignement préparant et s'intégrant à des actions spécifiques de l'établissement (cross, stages, actions humanitaires ou festives, etc.). Selon la spécificité des PPSA et/ou lorsque les conditions matérielles le nécessitent (par exemple pour les PPSA du type d'expérience corporelle n°2), un enseignement massé sous forme de stage peut être envisagé. Dans ce dernier cas, un volume de pratique de 20 heures minimum par PPSA doit pouvoir être proposé pour garantir des acquisitions en lien avec les attendus de fin de lycée.~~

La responsabilité de l'équipe pédagogique et de l'enseignant

Mis en forme : Espacement automatique entre les caractères asiatiques et latins, Espacement automatique entre les caractères asiatiques et les chiffres

Mis en forme : Normal, Justifié, Retrait : Gauche : 0 cm

Dans l'établissement, l'équipe pédagogique d'EPS a la responsabilité de concevoir, partager et mettre en œuvre le projet pédagogique disciplinaire. Elle est responsable de la définition de l'offre du projet de formation des élèves et propose un parcours équilibré et diversifié. Cette dernière doit proposer une programmation équilibrée et diversifiée des types d'expérience corporelle visés, tenant compte des moyens et des contraintes locaux en matière d'équipements et de ressources humaines du lycée du contexte local. La plus grande adéquation de l'offre de formation sera recherchée au regard de la spécificité du public scolaire de l'établissement, des compétences développées par les élèves en amont du lycée, à l'école primaire et au collège, et des axes du projet d'établissement et de son contrat d'objectifs. L'équipe pédagogique a par ailleurs la responsabilité de concevoir, partager et mettre en œuvre le projet pédagogique disciplinaire dont les principaux éléments constitutifs sont présentés annuellement au conseil d'administration de l'établissement.

Mis en forme : Police : (Par défaut)
Calibri

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0
cm, Autoriser lignes veuves et
orphelines, Pas de paragraphes
solitaires

Mis en forme : Police : (Par défaut)
Calibri, Non Gras

Mis en forme : Justifié, Retrait :
Gauche : 0 cm, Autoriser lignes veuves
et orphelines, Pas de paragraphes
solitaires

Mis en forme : Police : Calibri

Mis en forme : Police : (Par défaut)
Calibri, Non Gras

Mis en forme : Police : Calibri

Dans le respect du projet pédagogique EPS, au sein de la classe, l'enseignant est maître de ses choix didactiques et pédagogiques ; -il organise la forme de pratique qui lui paraît la plus pertinente pour offrir les conditions d'enseignement optimales, adaptées aux enjeux fixés par les programmes nationaux, le projet pédagogique de l'équipe EPS de formation précisés par les attendus de fin de lycée ainsi qu'aux caractéristiques et besoins des élèves de la classe ou du groupe.

Mis en forme : Police : (Par défaut)
Calibri, Non Gras

Mis en forme : Police : Calibri

Mis en forme : Police : (Par défaut)
Calibri, Non Gras

Mis en forme : Police : Calibri

L'enseignant doit exercer sa pleine responsabilité de concepteur afin de définir les contextes d'apprentissage spécifiques dans lesquelles ses élèves pourront s'engager et, ainsi, s'enrichir, se cultiver, se développer et réussir leur projet personnel de formation. La forme de pratique retenue doit faire l'objet d'une analyse approfondie et être porteuse de contenus d'enseignement prioritaires définis par l'enseignant, dans le respect des objectifs du programme. Le professeur doit particulièrement s'assurer qu'elle offre à tous les conditions optimales qui leur permettent de s'éprouver et de s'approprier le type d'expérience corporelle visé.

Mis en forme : Police : Calibri, Non
Barré

Mis en forme : Police : Calibri

Mis en forme : Justifié, Sans
numérotation ni puces, Autoriser lignes
veuves et orphelines, Pas de
paragraphes solitaires, Taquets de
tabulation : Pas à 1,75 cm

Mis en forme : Sans numérotation ni
puces, Autoriser lignes veuves et
orphelines, Pas de paragraphes
solitaires, Taquets de tabulation : Pas
à 1,75 cm

L'association sportive sportive : une formation complémentaire pour une pratique régulière et pérenne

L'association sportive, qui s'inscrit en prolongement de l'EPS obligatoire, est accessible à tous les élèves et leur permet de s'engager régulièrement à la fois dans une ou plusieurs PPSA activités physiques, sportives et artistiques, dans l'exercice des responsabilités et l'apprentissage de la vie associative. Elle contribue ainsi pleinement à l'éducation à la santé et à la citoyenneté. Ouverte vers l'extérieur, l'association sportive favorise les rencontres avec d'autres établissements scolaires. Elle doit, en outre, permettre aux élèves n'ayant pas validé l'attestation scolaire du savoir nager au collège de combler cette lacune compte tenu des enjeux de sécurité.

La pratique du plus grand nombre doit être recherchée : à cette fin, des créneaux horaires sont précisément définis et communiqués, et diverses formes de pratique sont proposées en prenant en compte les différentes aspirations des élèves.

L'association sportive au lycée doit s'adresser au plus grand nombre d'élèves, aux aspirations et compétences variées. Diverses modalités de pratique doivent être proposées avec des organisations souples afin de donner envie à tous les publics, notamment les jeunes filles, de venir pratiquer au-delà de l'EPS obligatoire. L'association sportive du lycée doit être le début d'un engagement volontaire dans un mode de vie actif et citoyen.

L'engagement L'investissement des élèves et les compétences citoyennes développées au sein de l'association sportive méritent d'être valorisés dans les bulletins scolaires et, dans leur projet de formation et d'orientation.

Les enseignants d'EPS ont la responsabilité de concevoir un projet de développement de l'association sportive qui s'inscrit à la fois dans la politique éducative de l'établissement et dans les projets départementaux et académiques du développement du sport scolaire. Ce projet doit par ailleurs être en cohérence avec le projet d'EPS. Il est présenté chaque année au conseil d'administration pour information.

Mis en forme : Titre 2, Autoriser lignes veuves et orphelines

Annexe : ~~le cadre de conception du programme~~ **Organiser les conditions d'enseignement de** **l'EPS dans l'établissement scolaire**

Mis en forme : Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : Pas à 1,75 cm

Garantir des conditions d'enseignement optimales

Garantir un enseignement de l'éducation physique et sportive à la hauteur des ambitions que fixe le programme nécessite de disposer, dans l'établissement ou à proximité immédiate, d'une offre variée d'équipements sportifs couverts et de plein air. Cette discipline d'enseignement est souvent fortement dépendante des infrastructures sportives situées hors des murs du lycée. Il est donc essentiel que l'occupation des espaces de pratique fasse l'objet de concertations, d'une part, entre enseignants (qu'ils exercent en école, en collège, en lycée) et, d'autre part, entre les établissements scolaires et les collectivités locales. Un équilibre doit être recherché dans l'attribution des installations pour que chaque élève puisse apprendre en EPS, tout au long de sa scolarité, dans des conditions optimales de pratique.

Au sein de l'établissement, l'enseignement de la discipline doit tenir compte de plusieurs paramètres :

- les conditions de la pratique ~~d'enseignement de l'activité~~ physique, sportive, et artistique support ;
- l'exigence de sécurité ;
- la nécessité de tenir compte de l'hétérogénéité des élèves.

Mis en forme : Retrait : Gauche : 1,26 cm, Sans numérotation ni puces

L'enseignement d'EPS fait souvent peser sur la communauté éducative des exigences structurelles majeures (emploi du temps des disciplines, alignement de divisions) et fonctionnelles (constitution de groupes) qui doivent être davantage perçues comme des conditions indispensables à la mise en œuvre du programme et à la réussite des élèves que comme des privilèges à accorder aux personnels enseignants.

Exploiter les usages du numérique dans les apprentissages en EPS

L'enseignement de l'éducation physique et sportive au lycée doit pouvoir s'appuyer sur les plus-values qu'apportent les usages du numérique. Les outils numériques permettent le recueil d'indices et d'informations qui, exploités et analysés, peuvent favoriser ~~dont l'analyse et l'exploitation favorisent~~ les apprentissages. L'utilisation de la vidéo offre notamment des occasions particulières la possibilité de visualiser des prestations individuelles et collectives permettant d'identifier des éléments de la réussite, les écarts entre les projets et les réalisations. avec précision les motifs de la réussite, les difficultés éprouvées, les écarts entre les projets et les réalisations. C'est donc à la fois un moyen de régulation des apprentissages, de stabilisation des conditions de la réussite et de redéfinition du projet de réalisation. L'usage de la vidéo doit pouvoir également être l'occasion d'une information accrue des jeunes sur les usages responsables du numérique et du droit à l'image.

Les appareils connectés (cardio-fréquence-mètre, montres connectées, GPS...) peuvent être des instruments au service des apprentissages, permettant par exemple de définir son propre

projet de performance et facilitant la gestion, par l'élève, de ses ressources personnelles. Les professeurs qui utilisent ces appareils dans leurs enseignements ne peuvent ignorer doivent connaître la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles des élèves et doivent s'assurer de la confidentialité des conditions de stockage de ces données.

Concevoir et partager un projet pédagogique qui opérationnalise le programme national et définit les enjeux de formation

Le projet pédagogique d'EPS, qui est obligatoire, s'inscrit dans le projet d'établissement, dont il prend en compte les axes principaux, et contribue à la réalisation des axes du contrat d'objectifs. Il est le fruit d'une conception collective et engage la responsabilité de l'ensemble de l'équipe pédagogique d'EPS. Sa rédaction concertée spécifie et formalise la politique éducative de l'établissement en matière d'EPS.

Tenant compte des caractéristiques essentielles de la population scolaire, ce projet identifie les effets éducatifs recherchés, en déduit établit l'offre de formation et spécifie les conditions de la mise en œuvre.

Le projet pédagogique d'EPS formalise et planifie, de la classe de seconde à celle de terminale, les capacités, connaissances, attitudes acquisitions nécessaires à l'acquisition des compétences pour atteindre les attendus de fin de lycée (AFL1 spécifiées dans les PPSA et AFL2) en lien avec les expériences corporelles visées. Il comprend les outils communs permettant d'évaluer les acquis des élèves en cours de formation et d'assurer une régulation du projet lui-même. Le projet pédagogique d'EPS vise, en outre, l'interdisciplinarité afin de mettre en évidence la contribution de l'EPS aux différents parcours éducatifs (parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé, parcours citoyen et parcours avenir).

Partager un projet qui programme les pratiques physiques, sportives, artistiques et offre un long temps d'apprentissage organise le parcours de formation du lycéen

Le parcours de formation proposé à l'élève se traduit par le choix de pratiques d'activités physiques, sportives, et artistiques. Il tient compte des aspirations et des demandes besoins du public scolaire local ; celles des élèves filles doivent faire l'objet d'une attention particulière.

L'acquisition de nouvelles capacités, connaissances, attitudes suppose des temps d'apprentissage longs pour que chaque élève puisse réussir à la fois à court terme et faire le choix d'un engagement dans l'activité physique de manière durable. Le nombre d'heures d'enseignement doit donc être suffisant pour permettre au plus grand nombre d'atteindre les attendus de fin de lycée. L'organisation de trois cycles d'enseignement par année scolaire est un standard qui garantit à chaque élève un temps d'apprentissage suffisant pour pouvoir accéder au niveau de compétence attendu. Trois séquences d'enseignement annuelles constituent un repère qui garantit à chaque élève un temps d'apprentissage suffisamment long pour pouvoir accéder aux attendus de fin de lycée.

Partager un projet qui propose des traitements didactiques adaptés à tous les élèves : aptes, inaptes partiels ou en situation de handicap

Selon le principe fondamental d'une école inclusive, le lycée doit accueillir tous les élèves quel que soit leur degré d'aptitude partielle ou de handicap. Il est de la responsabilité et de la compétence des enseignants de concevoir et de mettre en œuvre des traitements didactiques spécifiques, adaptés aux enjeux de formation retenus pour les différents élèves de l'établissement. L'enseignant dispose de toute latitude pour concevoir et adapter son

enseignement, les situations d'apprentissage, les rôles distribués, les outils utilisés, les évaluations réalisées en cours de formation aux possibilités et ressources réelles des jeunes. Une attention particulière doit être portée aux aménagements nécessaires pour proposer une EPS adaptée et garantir la scolarisation des élèves en situation de handicap, atteints de maladies ou à besoins éducatifs particuliers. Si la solution prioritairement recherchée est un aménagement dans la classe de l'élève, une modification de l'offre de formation ou l'intégration dans une autre classe peut être néanmoins envisagée. Un regroupement de ces élèves provenant de différentes classes peut aussi être organisé sur un créneau horaire spécifique.

Il revient à l'enseignant de la classe, en lien avec le professeur principal de la classe, les personnels de santé scolaire et l'équipe de direction d'informer les élèves et leur famille sur les conditions d'adaptation possibles de l'enseignement aux ressources de l'adolescent.

Intégrer des dispositifs particuliers et des organisations singulières

Au-delà des enseignements obligatoires, des dispositifs adaptés d'enseignement et d'animation, disciplinaires et pluridisciplinaires peuvent être aménagés/organisés pour des élèves à besoins particuliers (obésité et surpoids, manque de confiance et d'estime de soi, timidité, stress, recherche d'excellence sportive, etc.) et/ou des élèves en difficulté au regard des compétences-clés (le savoir nager par exemple). Ces dispositifs peuvent également prendre la forme de séquences d'enseignement préparant et s'intégrant à des actions spécifiques de l'établissement (cross, stages, actions humanitaires ou festives, etc.). Selon la spécificité des PPSA et/ou lorsque les conditions matérielles le nécessitent (par exemple pour les PPSA du type d'expérience corporelle n°2), un enseignement massé sous forme de stage peut être envisagé. Dans ce dernier cas, un volume de pratique de 20 heures minimum par PPSA doit pouvoir être proposé pour garantir des acquisitions en lien avec les est à rechercher afin d'accéder aux attendus de fin de lycée.

Le programme de l'enseignement de l'éducation physique et sportive au lycée d'enseignement général et technologique est organisé selon un cadre permettant de concevoir et de mettre en œuvre cet enseignement. Ce cadre conceptuel est structuré autour de notions-clés présentées de façon synoptique dans le tableau ci-après.

| Cadre de conception et de mise en œuvre de l'enseignement | | |
|--|---|---------------|
| L'enseignement et l'apprentissage | Une conception sur les trois niveaux du lycée : une progression des apprentissages spiralaire. | cf. section 4 |
| Ce que vise l'enseignant | L'appropriation par l'élève d'expériences corporelles, culturellement fondées. 1. Cinq expériences corporelles caractéristiques de la culture des pratiques physiques, sportives, artistiques. 2. Une expérience corporelle qui permet au lycéen de savoir se préparer et savoir s'entraîner à pratiquer, individuellement et collectivement. Cette expérience corporelle est vécue et développée au travers des 5 autres. | cf. section 5 |

Mis en forme : Normal, Justifié

Mis en forme : Normal

Mis en forme : Justifié

Mis en forme : Normal

Mis en forme : Justifié

| | | | |
|--|---|--------------------------|---|
| Ce qui permet l'appropriation des expériences corporelles visées | Des pratiques physiques, sportives, artistiques (PPSA) Les pratiques physiques, sportives, artistiques (PPSA) sont des productions sociales et culturelles, porteuses d'expériences corporelles que l'élève doit vivre et s'approprier pour se développer. | ef. section 7 | Mis en forme : Justifié |
| Ce que l'élève construit tout au long de sa scolarité au lycée | Des compétences S'approprier pleinement les expériences corporelles caractéristiques des PPSA d'une part, de la préparation et l'entraînement à la pratique physique d'autre part, nécessite des apprentissages et la construction de compétences par l'élève. | ef. section 6 | Mis en forme : Justifié |
| Ce que l'élève acquiert pour construire ses compétences | Des connaissances, des capacités et des attitudes Les connaissances, capacités et attitudes sont les ressources que l'élève doit acquérir, développer et apprendre à mobiliser pour construire les compétences. | ef. section 6 | Mis en forme : Justifié |
| Ce qui est attendu en fin de lycée (Attendus de Fin de Lycée », AFL) | Des compétences qui révèlent l'appropriation des expériences corporelles visées. À la fin du cursus lycéen, l'élève a développé des compétences qui permettent de valider l'acquisition : 1. des cinq types d'expérience corporelle caractéristiques de la culture des PPSA (AFL1) ; 2. de l'expérience corporelle lui permettant de savoir se préparer et savoir s'entraîner à pratiquer, individuellement et collectivement, contextualisée dans les cinq types d'expérience corporelle caractéristiques des PPSA (AFL2). | ef. section 9 | Mis en forme : Justifié Mis en forme : Normal, Sans numérotation ni puces, Taquets de tabulation : Pas à 1,27 cm |
| Repères pour atteindre les attendus de fin de lycée | Des éléments pour établir des repères de progressivité Ces éléments permettent de construire des repères de progressivité pour chaque année du cursus, afin d'amener les élèves vers les attendus de fin de lycée. Les éléments en lien avec l'AFL1 sont spécifiés dans le programme. Les éléments en lien avec l'AFL2 relèvent de la responsabilité des équipes pédagogiques en fonction de leur contexte d'enseignement. | ef. section 9 | Mis en forme : Normal, Retrait : Gauche : 0 cm Mis en forme : Justifié |
| | | | Mis en forme : Aucun(e) |

ANNEXE 2

Programme d'enseignement optionnel d'éducation physique et sportive des classes de seconde, de première et terminale des voies générale et technologique

1. Préambule

L'enseignement optionnel d'Éducation physique et sportive (EPS) s'inscrit dans le parcours de formation du lycéen sur les trois années du cursus. Il prolonge l'enseignement commun en offrant la possibilité à l'élève d'enrichir ses expériences ~~corporelles~~ grâce à l'approfondissement ~~et/ou à la découverte de nouvelles de pratiques~~activités physiques, sportives, ~~et artistiques (PPSA~~APSAs) ~~ou à la découverte de nouvelles~~. Il l'engage également dans de nouvelles expériences collectives autour d'un projet et d'une étude thématique : par l'investissement de l'élève dans différents rôles sociaux et par une mise en activité, physique et réflexive, une occasion supplémentaire lui est donnée pour développer des compétences qu'il pourra valoriser dans son projet personnel d'orientation post-baccalauréat. L'enseignement optionnel EPS permet ainsi au lycéen de renforcer et d'élargir ses compétences par l'acquisition de nouvelles connaissances, capacités et attitudes qui prolongent celles acquises dans le cadre de l'enseignement commun. Il vise particulièrement à accroître l'autonomie de l'élève, à enrichir sa compréhension et son vécu des pratiques physiques, sportives, artistiques, et à mieux situer ces pratiques dans diverses problématiques de société. ~~Ainsi, l'enseignement optionnel contribue à prolonger les acquis et à répondre aux motivations de l'élève pour apprendre à adopter un mode de vie actif et solidaire.~~

2. Les objectifs

Par l'activité régulière de l'élève dans des pratiques physiques, ~~sportives, artistiques~~ diversifiées, et par l'apport de connaissances pluridisciplinaires, la réalisation de projets collectifs, la réalisation d'un dossier d'étude, cet enseignement optionnel d'EPS a pour objectifs de :

- développer une culture corporelle par l'approfondissement et la découverte de nouvelles ~~pratiques,~~activités physiques, sportives, ~~et~~ artistiques ;
- ~~faire comprendre que les pratiques physiques, sportives, artistiques revêtent des dimensions sociales~~APSAs s'inscrivent dans des problématiques de société ;
- ~~faire réfléchir les élèves sur leur activité physique à partir de thèmes d'études ;~~
- sensibiliser les élèves à la conduite de projet et la réalisation d'une d'étude ~~;~~
- ~~faire connaître les métiers liés aux pratiques physiques, sportives, artistiques ainsi que les institutions de formation.~~

Mis en forme : Paragraphe de liste, Ajouter un espace entre les paragraphes de même style

3. L'organisation de l'enseignement optionnel d'EPS aux différentes années de la scolarité du lycéen

Sur le cursus lycéen de trois années, l'enseignement optionnel d'EPS permet de découvrir et/ou d'approfondir de ~~quatre-trois~~ à six ~~PPSA activités physiques sportives artistiques relevant de plusieurs champs d'apprentissage, en référence aux cinq champs d'apprentissage définis dans le programme de l'enseignement commun.~~

~~Par l'appropriation des différents types d'expérience corporelle, l'élève peut renforcer l'acquisition de compétences, dans le respect des orientations programmatiques suivantes :~~

~~Une de ces pratiques~~

~~— trois PPSA au moins doivent être différentes de celles proposées dans le cadre de l'enseignement commun ;~~

~~— une même PPSA peut servir de support d'enseignement de cet enseignement de la classe de seconde à la classe de terminale sur les trois années du cursus. Les APSA proposées ont vocation à ouvrir l'offre de l'enseignement commun, elles peuvent être issues de la liste nationale, de la liste académique ou relever de choix d'établissement.-~~

Mis en forme : Ajouter un espace entre les paragraphes de même style, Sans numérotation ni puces

Mis en forme : Ajouter un espace entre les paragraphes de même style, Sans numérotation ni puces

~~S'il est souhaitable que les élèves s'engagent à suivre l'enseignement optionnel d'EPS sur l'ensemble du cursus scolaire, ils peuvent néanmoins l'interrompre et, éventuellement, le suivre de nouveau. Il convient d'envisager une distribution de cet enseignement qui permette :~~

~~— une formation progressive et complète pour les élèves qui s'engagent sur la totalité du cursus des trois années ;~~

~~— un module annuel de formation cohérent et indépendant de ceux des autres années pour les élèves qui s'engagent de manière incomplète.~~

~~Liste des Les thèmes d'étude proposés aux élèves seront issus de la liste suivante :~~

~~L'élève, ou le groupe d'élèves, choisit un thème parmi ceux qui sont proposés comme point d'appui de son étude.~~

~~— Pratique Activité, physique, sportive, artistique et mondialisation~~

~~— Activité Pratique, physique, sportive, artistique et spécificités locales~~

~~— Activité Pratique, physique, sportive, artistique et cultures corporelles~~

~~— Activité Pratique, physique, sportive, artistique et égalité femmes - hommes~~

~~— Activité Pratique, physique, sportive, artistique et santé~~

~~— Activité Pratique, physique, sportive, artistique et prévention, protection des risques~~

~~— Activité Pratique, physique, sportive, artistique et développement durable~~

~~— Activité Pratique, physique, sportive, artistique et communication~~

~~— Activité Pratique, physique, sportive, artistique et intervention pédagogique~~

~~— Activité Pratique, physique, sportive, artistique et spectacle~~

~~— Activité Pratique, physique, sportive, artistique et inclusion~~

~~— Activité, physique, sportive, artistique et environnement~~

~~— Activité, physique, sportive, artistique et métiers du sport~~

Mis en forme : Soulignement

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Police :Non Gras

3.1. En classe de seconde

L'enseignement optionnel d'EPS ~~en classe de seconde~~ implique l'élève dans :

- ~~- la pratique d'au moins deux PPSAAPSAs relevant de deux champs d'apprentissage différents ;~~
- ~~- , une de ces PPSA étant obligatoirement différente de celles qui servent de support à l'enseignement commun durant le cursus des 3 années ;~~
- ~~- la réflexion sur l'un des thèmes d'étude choisis par les enseignants ; concrétisée soit par une production écrite, une présentation, un portfolio, l'animation d'une situation d'enseignement, etc., qui doivent attester de connaissances liées au thème d'étude abordé.~~
- ~~- la découverte des métiers du sport et de l'activité physique, ainsi que les formations qui leur sont inhérentes. L'enseignement optionnel d'EPS dispensé en classe de seconde contribue au « parcours avenir » de l'élève en lui permettant, grâce à des observations de terrain, de rencontrer des professionnels, d'acquérir des connaissances nécessaires sur les métiers du sport et de l'activité physique ainsi que les formations qui leur sont inhérentes. En ce sens, il peut éclairer l'élève dans ses choix de parcours d'orientation.~~

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Justifié

Mis en forme : Police :Non Italique

Mis en forme : Police :Non Italique

Mis en forme : Police :Non Gras

3.2. En classe de première

L'enseignement optionnel d'EPS ~~en classe de première~~ implique l'élève dans :

- ~~- la pratique d'au moins deux PPSA, une de ces APSA, relevant de deux champs d'apprentissage différents ;~~
- ~~- PPSA étant obligatoirement différente de celles qui servent de support à l'enseignement commun durant le cursus des 3 années. L'une d'entre elles peut être commune à celle enseignée dans l'enseignement optionnel en classe de seconde.~~
- ~~la conduite d'un projet collectif, en relation avec un ou des thèmes d'étude proposés.~~
- ~~-~~
- ~~-~~
- ~~Lors de son cursus lycéen, l'élève doit vivre une expérience collective de conduite de projet. Ce projet peut être réalisé en binôme, en groupe ou en classe entière. Il est ancré dans la réalité des pratiques physiques, sportives, artistiques et peut prendre la forme, par exemple, de l'organisation d'un raid nature, d'un spectacle ou d'une action caritative ou humanitaire, ...~~
- ~~Il sensibilise les élèves à la démarche spécifique d'une conduite de projet et leur permet, avec l'accompagnement du professeur, d'acquérir des compétences de planification, de suivi et de régulation du projet.~~

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Retrait : Gauche : 1 cm

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 1,14 cm + Retrait : 1,77 cm

L'association sportive de l'établissement est un lieu à privilégier pour concrétiser et réaliser ce projet collectif.

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

3.3. En classe terminale

L'enseignement optionnel d'EPS en classe terminale implique l'élève dans :

- ~~la pratique d'au moins deux PPSA, une de ces PPSA étant obligatoirement différente de celles qui servent de support à l'enseignement commun durant le cursus des 3 années. L'une d'entre elles peut être commune à celle enseignée dans l'enseignement optionnel en classe de seconde et/ou en classe de première. APSA, relevant de deux champs d'apprentissage différents ;~~
- ~~la conduite d'une étude finalisée par la réalisation d'un dossier associé à une soutenance orale.~~

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Paragraphe de liste, Ajouter un espace entre les paragraphes de même style

Mis en forme : Police :Non Gras

Mis en forme : Police :Non Gras

L'étude se situe au croisement d'un thème de la liste choisi par l'élève ~~dans la liste ci après et des pratiques physiques, sportives, artistiques ; elle. Elle suppose la mise en place d'une démarche scientifique dont les étapes exigent d'apprendre à : formuler un constat ; identifier une problématique et établir une ou plusieurs hypothèses répondant à cette problématique ; concevoir une analyse problématisée et mettre la mise en œuvre d'un protocole d'étude pour y répondre permettant d'éprouver les hypothèses retenues et tester leur validité à partir des résultats obtenus ; tirer des conclusions, identifier des limites et donner des perspectives à l'étude au regard de son activité physique vécue et des connaissances acquises.~~

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm

Tout dossier d'étude doit prendre appui sur au moins une science et/ou une technologie :

- Les sciences d'appui possibles sont multiples : physiologie, anatomie, physique, biomécanique, psychologie, anthropologie, sociologie, économie, gestion, marketing, histoire ... Elles permettent d'expliquer des phénomènes en lien avec le sport, le corps, la motricité, l'exercice physique, les institutions sportives.
- Les technologies peuvent être liées au numérique (films et montage vidéo, usage de tablettes, élaboration de diaporamas, outils informatiques ...), aux matériaux et outils utilisés par les pratiquants dans les PPSA APSA, à l'évolution des techniques corporelles et sportives...

Liste des thèmes d'étude

~~L'élève, ou le groupe d'élèves, choisit un thème parmi ceux qui sont proposés comme point d'appui de son étude.~~

- ~~Pratique, physique, sportive, artistique et mondialisation~~
- ~~Pratique, physique, sportive, artistique et spécificités locales~~
- ~~Pratique, physique, sportive, artistique et cultures corporelles~~
- ~~Pratique, physique, sportive, artistique et égalité femmes hommes~~
- ~~Pratique, physique, sportive, artistique et santé~~
- ~~Pratique, physique, sportive, artistique et prévention, protection des risques~~
- ~~Pratique, physique, sportive, artistique et développement durable~~
- ~~Pratique, physique, sportive, artistique et communication~~
- ~~Pratique, physique, sportive, artistique et intervention pédagogique~~
- ~~Pratique, physique, sportive, artistique et spectacle~~
- ~~Pratique, physique, sportive, artistique et inclusion~~

4. Les attendus de fin de lycée pour l'enseignement optionnel

L'enseignement optionnel d'EPS vise l'acquisition de cinq attendus. Quatre sont exprimés en termes de compétences (attendus n^{os} 1, 2, 4, 5) et un relève de connaissances à acquérir (attendu n^o 3). Ils sont distribués sur les trois années de formation de la façon suivante :

- les attendus nos 1 et 2 sont à acquérir lors des trois années de seconde, première et terminale ;
- l'attendu n^o 3 est à acquérir lors de l'année de seconde ;
- l'attendu n^o 4 est à acquérir lors de l'année de première ;
- l'attendu n^o 5 est à acquérir lors de l'année de terminale.

~~4.1. Attendus n^o 1 et 2 : des compétences révélant l'appropriation de différents types d'expérience corporelle~~

~~Lors de son cursus d'enseignement optionnel d'EPS, quel que soit le parcours envisagé, le lycéen doit acquérir les compétences qui sont attendues en fin de lycée pour l'enseignement commun (AFL1 et AFL2) dans la plus grande diversité de PPSA et qui attestent de l'appropriation de différents types d'expérience corporelle :~~

- ~~— il est attendu que les élèves qui suivront cette formation sur une seule année s'approprient au moins deux types d'expérience corporelle ;~~
- ~~— il est attendu que ceux qui suivront la formation sur deux ou trois années du cursus s'approprient au moins trois types d'expérience corporelle.~~

~~Les AFL1 et AFL2 visés sont présentés dans le programme de l'enseignement commun d'EPS. Pour rappel, les attendus de fin de lycée (AFL1) recouvrent les compétences révélatrices de cinq types d'expérience corporelle vécue par les pratiquants dans des pratiques physiques, sportives, artistiques. Les AFL2 renvoient aux compétences visées en référence à l'expérience corporelle permettant à l'élève de savoir se préparer et savoir s'entraîner à pratiquer, individuellement et collectivement.~~

~~Dans l'hypothèse où l'équipe pédagogique d'EPS fait le choix de programmer une même PPSA plusieurs fois dans le cursus du lycée, en respectant les orientations énoncées dans la section 3, les enseignants ont la possibilité d'enrichir et/ou de complexifier les AFL1 et AFL2 pour élever le niveau de compétences des élèves. Ces enrichissements et/ou complexifications doivent faire l'objet d'une formalisation détaillée et argumentée dans le projet pédagogique de l'enseignement optionnel.~~

~~Les attendus de fin de lycée (AFL) sont identiques à ceux définis par champ d'apprentissage dans le programme de l'enseignement commun. Dans l'hypothèse où l'équipe pédagogique d'EPS fait le choix de programmer une même APSA plusieurs fois dans le cursus du lycée, les enseignants ont la possibilité d'enrichir et/ou de complexifier ces AFL pour élever le niveau de~~

compétences des élèves. Ces enrichissements et/ou complexifications doivent faire l'objet d'une formalisation détaillée et argumentée dans le projet pédagogique de l'enseignement optionnel.

Des attendus de fin de lycée, spécifiques à l'enseignement optionnel, sont en outre définis et répartis sur les trois années de formation :

- En seconde : une compétence relative à l'étude d'un thème choisi « *connaître, mettre en œuvre et analyser les liens entre un thème et une ou des APSA* ».

L'élève doit avoir acquis des connaissances sur un ou plusieurs thèmes d'études proposés. La production finale, individuelle ou collective, doit intégrer une réflexion de l'élève sur sa pratique physique.

~~4.2. Attendu n° 3 : des connaissances relatives aux métiers et formations du sport et de l'activité physique~~

~~En fin de seconde, l'élève doit avoir acquis des connaissances sur les métiers du sport et de l'activité physique, et sur leur contextualisation dans différents secteurs d'activité.~~

~~Pour aider l'élève à comprendre et identifier les différentes institutions, trois grands opérateurs seront présentés ainsi que leurs formations dispensées lors de l'enseignement optionnel :~~

- ~~— les formations du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;~~
- ~~— les formations du Ministère des sports ;~~
- ~~— les formations du mouvement sportif.~~

~~4.3. Attendu n°4 : une compétence relative à la conception et la réalisation d'un projet collectif~~

- En première : une compétence relative à la conception et la réalisation d'un projet collectif. En classe de première, l'élève doit acquérir la compétence « *Elaborer, mettre en œuvre et réguler un projet collectif relatif aux **pratiques** activités, physiques, sportives, artistiques* ».

L'évaluation de ce projet collectif porte sur la qualité de l'élaboration, de la réalisation et de la régulation du projet, sur l'engagement individuel de l'élève et sur sa capacité à coopérer au sein d'un collectif.

- Il revient à l'équipe pédagogique de définir avec précision les critères utiles à l'évaluation de cette compétence et de les présenter dans le projet pédagogique de l'enseignement optionnel d'EPS.

- En terminale : une compétence relative à la réalisation d'une étude associée à une **soutenance orale**

Mis en forme : Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm

Mis en forme : Police :

Mis en forme : Avec puces + Niveau : 1 + Alignement : 0,63 cm + Retrait : 1,27 cm

~~4.4. Attendu n°5 : une compétence relative à la réalisation d'une étude associée à une soutenance orale~~

~~En classe terminale, l'élève doit acquérir la compétence « Elaborer, mettre en œuvre, seul ou en groupe, une étude, liant les sciences et/ou les technologies avec une ou des pratiques, activités physiques, sportives, artistiques et soutenir son dossier d'étude devant un jury ».~~

Cette étude doit prendre obligatoirement appui sur au moins une PPSA-APSA que l'élève l'ait ou non pratiquée pendant son cursus de lycéen.

L'évaluation de ce dossier d'étude s'appuie sur le travail réalisé et sur une soutenance orale devant deux enseignants d'EPS dont obligatoirement celui qui conduit cet enseignement. Un retour d'informations sur la prestation des élèves (présence, engagement, posture, élocution, registre de langue, interaction avec les interrogateurs ...) doit être effectué pour que cette soutenance puisse être, pour eux, l'occasion de se préparer à l'épreuve terminale orale du baccalauréat.

Il revient à l'équipe pédagogique de définir avec précision les critères nécessaires à l'évaluation de cette compétence-chacun de ces attendus et de les présenter dans le projet pédagogique de l'enseignement optionnel d'EPS.

5.5. Le projet pédagogique d'enseignement optionnel d'EPS spécifique et validé

L'organisation de cet enseignement est présentée de manière détaillée dans un projet pédagogique spécifique intitulé « Projet pédagogique de l'enseignement optionnel d'EPS ». Il fait partie intégrante du projet d'EPS de l'établissement. ~~Ce projet pédagogique d'enseignement optionnel d'EPS est soumis à la validation du recteur, après avis et sur proposition de l'inspection pédagogique régionale d'EPS. Cet enseignement est conduit par l'équipe des professeurs EPS et plusieurs d'entre eux peuvent y intervenir. Ce projet est transmis à l'inspection pédagogique régionale d'EPS pour validation.~~

La programmation des PPSA activités physiques sportives artistiques, les objectifs poursuivis, les organisations envisagées, les contenus, les outils d'évaluation pour les différents attendus de fin de lycée de l'enseignement optionnel doivent y être précisés. ~~Dans le cas où des enseignants souhaitent élargir l'offre de formation d'une pratique physique, sportive, artistique différente de celles proposées dans les listes académique et nationale, l'identification d'une acquisition valant pour l'AFL1 doit être produite, justifiée et soumise à la validation de l'inspection pédagogique régionale.~~ Le projet pédagogique de l'enseignement optionnel d'EPS recense précisément les critères nécessaires à l'évaluation des différents attendus. Conformément à l'arrêté du 16 juillet 2018, l'enseignement optionnel est évalué en contrôle continu ; ce sont les notes trimestrielles posées en classes de première et terminale qui seront prises en compte dans le cadre du baccalauréat et qui serviront à renseigner le livret scolaire de l'élève.

Mis en forme : Titre 2, Retrait :
Gauche : 0,63 cm, Première ligne :
0,19 cm